

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1021

17 mai 2011

### SOMMAIRE

<b>Aquilon S.A., SPF</b> .....	<b>48996</b>	<b>FR Barra 3 S.à r.l.</b> .....	<b>48995</b>
<b>Assya Capital</b> .....	<b>48996</b>	<b>Général Service Investissement S.A. - SPF</b> .....	<b>48995</b>
<b>Assya Holding</b> .....	<b>48996</b>	<b>LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l.</b> ...	<b>49006</b>
<b>Bairlinvest S.A.</b> .....	<b>48997</b>	<b>M77 Link SA</b> .....	<b>49003</b>
<b>Belfort S.A.</b> .....	<b>48997</b>	<b>Monet Group S.A.</b> .....	<b>49005</b>
<b>Bilouto Fin S.A.</b> .....	<b>48997</b>	<b>Monheim Investments S.à r.l.</b> .....	<b>49005</b>
<b>Biocorp-Lux S.A.</b> .....	<b>48998</b>	<b>Multiadvisers Fund Management Company</b> .....	<b>49005</b>
<b>Biopass S.A.</b> .....	<b>48998</b>	<b>NetBiz S.A.</b> .....	<b>49003</b>
<b>Bluegreen S.A.</b> .....	<b>48998</b>	<b>Network Services Luxembourg</b> .....	<b>49005</b>
<b>Bois le Duc Ventures S.A.</b> .....	<b>48996</b>	<b>New Seamanship S.A.</b> .....	<b>49008</b>
<b>Bonaban S.A.</b> .....	<b>48999</b>	<b>OLLON Internationale Ltd S.A.</b> .....	<b>49002</b>
<b>Borvo Management S. à r.l.</b> .....	<b>49001</b>	<b>Pacific Drilling S.A.</b> .....	<b>49002</b>
<b>Bridge Investment Holding S.A., SPF</b> ....	<b>48999</b>	<b>Paunsdorf Centre Luxco</b> .....	<b>49004</b>
<b>Cabochon S.A., SPF</b> .....	<b>49000</b>	<b>PEF Turkey MENA II Parking S.à r.l.</b> ....	<b>49004</b>
<b>Capinvest S.à r.l.</b> .....	<b>49001</b>	<b>Penta Group Investment S.A.</b> .....	<b>49004</b>
<b>Carrifin S.A.</b> .....	<b>49000</b>	<b>Precordia S.à r.l.</b> .....	<b>49003</b>
<b>Cayna</b> .....	<b>49001</b>	<b>RMT société civile immobilière</b> .....	<b>49004</b>
<b>Cirtedias S.A.</b> .....	<b>49000</b>	<b>Rodelux S.A., société de gestion de patri- moine familial</b> .....	<b>49002</b>
<b>Colt Telecom Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>48999</b>	<b>TORUS Luxembourg S.A.</b> .....	<b>48999</b>
<b>Danube SCA, SICAR</b> .....	<b>48995</b>		
<b>Enolia Premium Capital SIF SICAV (S.C.A.)</b> .....	<b>48962</b>		
<b>FIRST LuxCo 1</b> .....	<b>48994</b>		

**Enolia Premium Capital SIF SICAV (S.C.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 159.439.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of February.  
Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1.- ENOLIA INVESTMENT PARTNERS Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the law of Luxembourg having its registered office at 11A, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporation number 35.344, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B0156643,

hereby represented by Mrs Raffaella Quarato, private employee, residing professionally in at 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 22, 2011;

2. CARUM HOLDING LIMITED, a limited liability company incorporated and governed by the law of Republic of Cyprus, having its registered office at Roupel, 3, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia under number HE 252700,

hereby represented by Raffaella Quarato, private employee, residing professionally in at 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 27, 2011.

Which proxies shall be signed „ne varietur" by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société en commandite par actions" qualifying as an investment company with variable share capital organised as a Specialised Investment Fund which they form between themselves:

**Art. 1. Name.** There is hereby established among ENOLIA INVESTMENT PARTNERS Sàrl (the "General Partner") in its capacity as "associé commandité", the shareholders (the "Shareholders") (in their capacity as "actionnaires commanditaires") (the "Limited Shareholders") and all persons who may become Limited Shareholders, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") qualifying as an investment company with variable share capital organised as a specialized investment fund under the law of 13<sup>th</sup> February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Law of 2007").

The Company will exist under the corporate name of "ENOLIA PREMIUM CAPITAL SIF SICAV (S.C.A.)".

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company was created for a limited duration of 12 years with option to extend to additional 3 years.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13<sup>th</sup> February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

**Art. 5. Investment objectives and Policies.** The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed investment fund in order to achieve an optimum return from the capital invested.

The Company is restricted solely to Well-Informed Investors. This condition is not applicable to the General Partner and other persons who are involved in the management of the Company.

The Company will seek to achieve its objectives, in accordance with the investment policies and guidelines established by the General Partner of the Company. For this purpose the Company offers a choice of Sub-Funds as described in the Offering Document, which allow investors to make their own strategic allocation.

The specific goals and criteria to manage the assets of the various Sub-Funds could be considered as pursuing several strategies, such as: alternative investment strategies, investment in venture capital, investment in futures contracts (commodity futures and/or financial futures) and/or in options or investment in real estate and any other permissible strategies;

as stated, from time to time, in each relevant Appendix to the Offering Document dedicated to each one of these specific goals and criteria.

There can however be no assurance that the investment objectives will be successful or that the investment objectives for any Sub-Fund will be attained.

The specific investment policies and risk spreading rules applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the General Partner and disclosed in the Offering Document.

**Art. 6. Share Capital, Sub-Funds, Classes and Categories of Shares.** The capital of the Company shall be represented by fully subscribed shares, with at least 5% of the subscription amount for shares paid-up in cash or by means of a contribution other than cash, of no par value.

At the time of establishment, the capital amount to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into:

(i) thirty (30) limited liability ordinary shares without par value held by the limited shareholder ("actionnaire commanditaire") of the Company.

(ii) one (1) unlimited liability ordinary share without par value held by the General Partner as unlimited shareholder ("actionnaire commandité").

Upon the incorporation the unlimited liability ordinary share was fully paid-up and 5% of the subscription price of the limited liability ordinary shares were paid-up.

The capital of the Company shall at any time be equal to the total net asset value of the Company.

The minimum capital of the Company shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) within a period of 12 months following the agreement given by the CSSF.

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Offering Document of the Company.

The Company is one single entity; however, the rights of investors and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the constitution, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund, and the assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered. However, instruments used to hedge the exposure of the investments and attributable solely to any particular Class or Category of Shares may be allocated solely to corresponding Class or Category of Shares.

The General Partner of the Company may, at any time, create additional Sub-Funds. In that event the Offering Document will be updated accordingly.

Furthermore, in respect of each Sub-Fund, the General Partner of the Company may decide to issue one or more classes of Shares (the "Classes"), and within each Class, one or several Category(ies) of Shares subject to specific features such as a specific sales and redemption charge structure, a specific management fee structure, different distribution, Shareholders servicing or other fees, different types of targeted investors, different currencies and/or such other features as may be determined by the General Partner of the Company from time to time.

The currency in which the Classes or Categories of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. The Sub-Fund may, at the expense of the relevant Class or Category of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class or Category of Shares is denominated.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Company and its Sub-Funds, Class or Category of Shares are restricted solely to Well-Informed investors such as institutional investors, professional investors and any other investor, who meets the following conditions:

a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of Well-Informed Investor, and

(b) (i) he invests a minimum of 125,000 Euro in the specialised investment fund, or

(ii) he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the specialised investment fund.

The conditions set forth above are not applicable to the General Partner and other persons who are involved in the management of the Company.

Fractions of registered Shares will be issued to one thousandth of a Share. Fractions of Shares are not entitled to a vote, but are entitled to participate in the liquidation proceeds.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name

of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his or her right of ownership of such registered Shares. A confirmation of shareholding will be delivered upon request.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

#### 7.2 Form, Ownership and Transfer of Shares

The Company shall issue unlimited liability ordinary shares and limited liability ordinary shares (the latter being referred as "Shares") in registered form only. Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares.

Limited liability ordinary shares are subscribed by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") of the Company.

Unlimited liability ordinary shares are subscribed by the General Partner as unlimited shareholder ("actionnaire commandité") and which may entitle the owners thereof to Carried Interest.

For the purposes of these shares, "Carried Interest" shall mean the special distribution payable to certain shareholders as more particularly described in the Appendices of the Offering Document.

Shareholders wishing to transfer some or all of the Shares registered in their names should submit to the Registrar and Transfer Agent a share transfer form or other appropriate documentation signed by the transferor and the transferee. No stamp duty is payable in Luxembourg on transfer.

The General Partner may decline to register any transfer of Shares where the transfer would result in the legal or beneficial ownership of such Shares by an Ineligible Investor.

The General Partner will not issue or give effect to any transfer of Shares of the Company to any investor who may not be considered as Well Informed Investor. The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well Informed Investor. If it appears at any time that a Shareholder of a Class or Category is not a Well Informed Investor, the General Partner will redeem the relevant Shares.

The General Partner will refuse the issue of Shares or the transfer of Shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well Informed Investor. In considering the qualification of a subscriber or a transferee as a Well Informed Investor, the General Partner will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well Informed Investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the General Partner that such subscription is made on behalf of a Well Informed Investor as aforesaid and the General Partner may require evidence that the beneficial owner of the Shares is a Well Informed Investor.

#### 7.3 Restrictions of the ownership of Shares

The General Partner may restrict or place obstacles, at its sole discretion, in the way of the ownership of unlimited liability ordinary shares in the Company by any person, and automatically in case of failure to make payments of subscriptions commitments for Shares, to be made in whole on any Draw Down Notice ("Defaulting Shareholder") as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document or the Subscription Agreement. The General Partner may restrict or place obstacles in the way of the ownership of Shares in the Company by any person if the Company considers that this ownership involves a violation of the Laws of the Grand-Duchy or abroad, more specifically a violation of the Law of 2007, or may involve the Company in being subject to taxation in a country other than the Grand-Duchy or may in some other manner be detrimental to the Company.

To that end, the General Partner may:

- Decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the Shares to a person who is not authorised to hold Shares in the Company;

- Proceed with the compulsory redemption of all the relevant Shares if it appears that a person who is not authorised to hold such Shares in the Company, either alone or together with other persons, is the owner of Shares in the Company, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the Shares, if it appears to the Company that one or several persons is or are owner or owners of a proportion of the Shares in the Company in such a manner that this may be detrimental to the Company. The compulsory redemption's procedure is more fully described in the Offering Document.

- In case of Shareholder failing to make payments of subscriptions commitments for Shares, to be made in whole on any Draw Down Notice, the price at which the Shares specified in the Compulsory Redemption Notice shall be redeemed shall be equal to 50% of the lesser of the two following amounts: (i) the amounts paid up by the Shareholder, or (ii) the Net Asset Value of the Shares so redeemed determined in accordance with the provisions of the Prospectus. Furthermore, the General Partner may deduct from the Redemption Price interest compensation up to the redemption date, as well

as an amount equal to all the expenses incurred or damages suffered by any agents of the SICAR or Shareholders as a result of the default. The Defaulting Shareholder will receive the balance if any.

## **Art. 8. Issue and Redemption of Shares.**

### **8.1 Issue of Shares**

The General Partner may issue Shares of any Class or Category within each separate Sub-Fund.

Shares are made available through the General Partner on a continuous basis in each Sub-Fund.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund.

Shares shall be issued on the relevant business day (a "Business Day") having been designated by the General Partner to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the "Valuation Day") as described in the Offering Document.

Applications instructions for the subscription of Shares may be made on any Business Day. Investors whose instructions for subscription are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document, will be allotted Shares at a price corresponding to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day not later than five (5) Business Days counting from and including the date on which the Net Asset Value of the subscribed Shares is available (the "Publication Day"). In particular, no forward or future dated instructions will be recognised and such instructions received by the Registrar and Transfer Agent prior to the appropriate dealing cut-off time on any Valuation Day will be processed at the applicable Valuation Day without reference to the applicant. If instructions are received by the Registrar and Transfer Agent after the appropriate dealing cut-off time applicable to the Valuation Day, the subscriptions will be deferred until the following Valuation Day. Unless otherwise specified in the Appendices of the Offering Document, subscription fees may be charged on the subscription of Shares in favour of the Investment Manager and/or the intermediaries involved in the offering of Shares.

Furthermore, potential Shareholders may be asked to commit to subscribe to Class or Category of Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner (each a "Closing") and which shall be indicated and more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document or any subscription agreement entered into between the General Partner and each Limited Shareholder (the "Subscription Agreement") setting out the aggregate amount that each Shareholder undertakes to invest in the Company (the "Shareholder Commitment").

Payments for subscriptions for Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date; upon receipt of a written notice issued by the General Partner (the "Draw Down Notice") as determined by the General Partner and as indicated and more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document or the Subscription Agreement. The General Partner shall determine the modes of payment in relation to such subscriptions. In case of failure to make payments of subscriptions commitments for Shares, to be made in whole on any Draw Down Notice, the Shareholder will become automatically subject to "Restriction of Ownership" procedure as more fully described in the Offering Document.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership.

Instructions for the subscription of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for subscription should contain the information described in the Offering Document (if applicable) and confirmation in writing that the applicant adheres to the status of Well-Informed Investor (except for institutional or professional investors). All necessary documents to fulfil the subscription should be enclosed with such application. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

Any new subscriber may have to apply for a minimum holding amount as more fully described for each Sub-Fund in the Offering Document. Such minimum may be reached by combining investments in various Sub-Funds. However, the Company may authorize a new subscriber to apply for shares amounting to a sum that is less than the minimum initial investment or the equivalent in the reference currency of the relevant Sub-Fund from time to time.

Confirmation statements will be mailed or e-mailed to subscribers or their banks by the Company in accordance with the provision of the Offering Document at the risk of the Shareholder.

Shares will only be allotted upon receipt of notification from the Custodian that an authenticated electronic funds transfer advice or SWIFT message has been received provided that the transfer of money has been made in strict accordance with the instructions given in the electronic funds transfer form. In the event that the application has been made in a currency other than the Reference Currency of the Class or Category within the relevant Sub-Fund(s), the Registrar and Transfer Agent will perform the necessary foreign exchange transactions. Investors should be aware that the costs to perform such foreign exchange transactions, amount of currency involved and the time of day at which such foreign exchange is transacted, will be supported entirely by said investor and will affect the rate of exchange. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any costs or losses arising from adverse currency fluctuations.

Payment shall be made in the Reference Currency of the Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class or Category as disclosed in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document in the form of electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) to the order of the Custodian on the date the Net Asset Value of the allotted Shares is available.



The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of appraisable assets to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of appraisable assets shall be borne by the relevant Shareholder.

The General Partner may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares for a definite Sub-Fund. Furthermore there are circumstances under which conversions and redemptions may be deferred. In that respect details of these are given in the Article 13, point 13.2 "Calculation" below.

The General Partner may, at any time at its discretion, temporarily discontinue, cease definitely or limit the issue of Shares or to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The General Partner may decide, at its sole discretion, to prohibit any persons or corporate bodies from acquiring unlimited liability ordinary shares. The Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, the Shareholder of the Company or any Sub-Fund.

Furthermore, the Company may (i) reject in whole or in part at its discretion any application for Shares or (ii) repurchase at any time the Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant in accordance with the provision of the Offering Document, provided such subscription monies have been cleared.

### 8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the General Partner and disclosed in the Offering Document of the Company.

### 8.3 Redemption of Shares

Shareholders may only request redemption of their Shares in accordance with the conditions set-forth for each Sub-Fund in the Offering Document. Where redemptions are prohibited until a definite date (hereafter a "Close-ended Period"), the General Partner may, without obligation and at its sole discretion, determine during such Close-ended Period, any particular redemption conditions from time to time. In such a case, these particular redemption conditions shall apply to all shareholders within the same Class or Category of Shares concerned. Any such repurchase will be considered a distribution for the purpose of determining the rights of the holders of unlimited liability ordinary shares and limited liability ordinary shares to participate in such repurchase and any preferred returned and carried interest rules shall be applicable thereto. The repurchase price may, depending on the Net Asset Value per Share applicable on the date of repurchase, be higher or lower than the price paid at the time of subscription. A redeeming Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the redemption under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile. Furthermore, it is the Shareholder's responsibility to declare any taxable gain or income under the laws of the country of his citizenship, residence or domicile. No liability shall be accepted by the Company or any of its agents for any delays or omission to declare any taxable gain or income in connection with Shareholder's investment in the Company.

Only where redemptions are specifically accepted by the General Partner, investors whose instructions for redemption are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as determined by the General Partner, will be redeemed at a price corresponding to the Net Asset Value per Share as of the relevant Valuation Day not later than five (5) Business Days counting from and including the date on which the Net Asset Value of the redeemed Shares is available (the "Publication Day"). In particular, no forward or future dated instructions will be recognised and such instructions received by the Registrar and Transfer Agent prior to the appropriate dealing cut-off time on any Valuation Day will be processed at the applicable Valuation Day without reference to the applicant. If instructions are received by the Registrar and Transfer Agent after the appropriate dealing cut-off time applicable to the Valuation Day, the redemption instruction will be considered invalid. Unless otherwise specified in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document, redemption fees may be charged on the redemption of Shares in favour of the intermediaries involved in the offering of Shares.

Furthermore, an amount equal to any duties and charges attributable to the relevant Class or Categories of Shares which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to fund such a redemption may be deducted. Any such redemption may be considered as a distribution in the context of the determination of the rights of the holders pursuant to the distribution policy as more particularly described in the Offering Document.

Only where redemptions are specifically accepted by the General Partner, instructions for the redemption of Shares may be made by fax or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address and register number of the Shareholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund, the relevant Class or Category, the number of Shares or currency amount to be redeemed, the name in which such Shares are registered and full payment details, including name of recipient, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application. Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of particular Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Company. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application

to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in the Offering Document.

If, due to an application for redemption, a Shareholder would hold less than the minimum holding amount, described for each Sub-Fund in the Offering Document, the General Partner may decide to compulsorily redeem the entire amount of the shares, on behalf of such Shareholder.

Payment of the redemption price will be made by the Custodian or its agents as ore fully described in the Offering Document.

Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class or Category as disclosed in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

The Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each Sub-Fund, Class or Category of Shares so that, under normal circumstances, repurchase of Shares of a Sub-Fund, Class or Category of Shares may be made by the Valuation Day. However, if on any Valuation Day redemption requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the Company may decide that part or all of such requests for repurchase will be deferred for such period as the Company considers to be in the best interests of the Shareholders. The requests for redemption at such Valuation Day shall be reduced pro rata and the Shares which are not redeemed by reason of such limit shall be treated as if a request for redemption had been made in respect of each subsequent Valuation Day until all the Shares to which the original request related have been redeemed. Redemption requests which have been carried forward from an earlier Valuation Day shall be complied with (subject always to the foregoing limits) and given priority over later requests.

The Company may agree to make, in whole or in part, a payment in-kind of Assets of the Sub-Fund in lieu of paying to Shareholders redemption proceeds in cash. The total or partial in-kind payment of the redemption proceeds may only be made (i) with the consent of the relevant Shareholder which consent may be indicated in the Shareholder's application form or otherwise and (ii) by taking into account the fair and equal treatment of the interests of all Shareholders. In addition, in-kind payments of the redemption proceeds will only be made provided that the Shareholders who receive the in-kind payments are legally entitled to receive and dispose of the redemption proceeds for the redeemed Shares of the relevant Sub-Fund. In the event of an in-kind payment, the costs of any transfers of Assets to the redeeming Shareholder shall be borne by that Shareholder. To the extent that the Company makes in-kind payments in whole or in part, the Company will undertake its reasonable efforts, consistent with both applicable law and the terms of the in-kind appraisable assets being distributed, to distribute such in-kind Assets to each redeeming Shareholder pro rata on the basis of the redeeming Shareholder's Shares of the relevant Sub-Fund.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Shareholders may solely be entitled, under the conditions set forth in the Appendices of the Offering Document, to convert all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Sub-Fund or Shares of the same or different Classes or Categories of Shares (as far as available) of another Sub-Fund.

However, in order to avoid Ineligible Investors in one Class, Shareholders should note that they cannot convert Shares of one Class in a Sub-Fund to Shares of another Class in the same or a different Sub-Fund without the prior approval of the General Partner.

Where applicable, instructions for the conversion / switching of shares may be made by fax, telex or by post. Applications for conversion / switches should contain the information described in the Offering Document (if applicable). All necessary documents to fulfil the switch should be enclosed with such application to be considered valid on any particular Valuation Day. No liability shall be accepted by the Custodian, Registrar and Transfer Agent or the Company for any delays or losses arising from incomplete documentation.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Sub-Fund for Shares of another Class or Category in the same Sub-Fund and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Sub-Fund will be treated as a redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Class or Category and/or Sub-Fund. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile. It is the Shareholder's responsibility to declare any taxable gain or income under the laws of the country of his citizenship, residence or domicile. No liability shall be accepted by the Fund or any of its agents for any delays or omission to declare any taxable gain or income in connection with Shareholder's investment in the Fund.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

Investors whose applications for conversion are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time, as set forth by the General Partner, will have their Shares converted on the basis of the respective Net Asset Value of the relevant Shares as of the applicable Valuation Day, taking into account the actual rate of exchange on the day concerned. The Net Asset Value of the relevant Shares on a particular Valuation Day will be available on the Publication Day.

If the Valuation Day of the Class or Category of Shares or Sub-Fund taken into account for the conversion does not coincide with the Valuation Day of the Class or Category of Shares or Sub-Fund into which they shall be converted, the Shareholders' attention is drawn to the fact that the amount converted will not generate interest during the time separating the two Valuation Days.

Unless otherwise specified in the Appendices of the Offering Document, a conversion fee may be charged on the conversion of Shares.

The allocation rate at which all or part of the Shares in a given Sub-Fund (the "Original Sub-Fund") are converted into Shares in another Sub-Fund (the "New Sub-Fund"), or all or part of the Shares of a particular Class or Category of Shares (the "Original Class") are converted into another Class or Category of Shares within the same or another Sub-Fund (the "New Class") is determined in the Offering Document.

After conversion of the Shares, the Registrar and Transfer Agent will inform the Shareholder of the number of Shares of the New Sub-Fund or New Class obtained by conversion and the price thereof.

If, due to an application for conversion, a Shareholder would hold less than the minimum holding amount, described for each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document, the General Partner may decide to compulsorily convert the entire amount of the Shares, on behalf of such Shareholder. Application for conversion may be refused if such conversion would result in the investor having an aggregate residual holding, in either Class or Category of Shares, of less than the minimum holding amount indicated for each Class or Category of Shares in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document.

If on any Valuation Day conversion requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests for conversion will be deferred for such period as the Company considers to be in the best interests of the Shareholders. The requests for conversion at such Valuation Day shall be reduced pro rata and the Shares which are not converted by reason of such limit shall be treated as if a request for conversion had been made in respect of each subsequent Valuation Day until all the Shares to which the original request related have been converted. Conversion requests which have been carried forward from an earlier Valuation Day shall be complied with (subject always to the foregoing limits) and given priority over later requests.

**Art. 10. Transfer of Shares.** Shareholders wishing to transfer some or all of the Shares registered in their names (including transfer of rights and obligations from one shareholder to the other) should submit to the Registrar and Transfer Agent a share transfer form or other appropriate documentation signed by the transferor and the transferee. No stamp duty is payable in Luxembourg on transfer. Transfer of Shares may only be carried out if the transferee qualifies as an Eligible Investor and accepts to take over liabilities, if any, of the transferor towards the Fund (including Shareholder Commitment).

The General Partner may decline to register any transfer of Shares.

#### **Art. 11. Charges of the Company.**

##### 11.1 General

The Company shall pay out of the assets of the relevant Sub-Fund all expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Company, the Custodian and Paying Agent, Central Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliary Agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Fund (in particular, the "taxe d'abonnement" and any stamp duties payable);
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Sub-Fund;
- legal or consulting expenses incurred by the Company, the Custodian and Paying Agent, Central Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliary Agent while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Company, its General Partner and any person or company with whom they are affiliated or by whom they are employed and/or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Incorporation or otherwise with respect to the Company;
- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of the General Partner and all other documents concerning the Company, including registration statements and Offering Document and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the Net Asset Value from the Central Administrator; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses, promoting of the Company and/or its Sub-Funds and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.



All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding 5 years.

#### 11.2 Formation and launching expenses of the Company

The costs and expenses of the formation of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding 5 years from the formation of the Company and in such amounts between Sub-Funds in each year as determined by the Company on an equitable basis.

#### 11.3 Formation and launching expenses of additional Sub-Funds

The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Sub-Fund shall be written off over a period not exceeding 5 years against the assets of such Sub-Fund only and in such amounts each year as determined by the Company on an equitable basis. The newly created Sub-Fund may bear a pro-rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Company and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

#### 11.4 Fees of the General Partner, Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s)

General Partner, Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s) is (are) entitled to receive, in respect of each Class, from the Company in any year the annual management/advisory fee(s), as specified in the Appendices of the Offering Document, which will cover its annual servicing and management/advisory fees for such classes of Shares. Such annual management/advisory fee(s) shall be payable in arrears at the end of each calendar month, calculated and accrued at each Valuation Day at the appropriate rate for the Class concerned. These fees shall be equal to a percentage of the average Sub-Fund's assets of the Class concerned.

General Partner, Investment Manager(s) and/or the Investment Advisor(s) may be entitled to a performance fee in relation to certain Sub-Funds, as indicated in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document.

Charges applicable to specific Sub-Funds, Classes or Categories of Shares including, but not limited to investment management fees, investment advisory fees, initial charges will be detailed in the Appendices of the Offering Document.

**Art. 12. Accounting year.** The accounting year of the Company will end on the last day of December each year.

The first accounting year will end on December 31, 2011.

The consolidated financial accounts of the Company will be expressed in Euro. Financial accounts of each Sub-Fund will be expressed in the designated currency of the relevant Sub-Fund.

**Art. 13. Publications.** The most recent annual report of the Company may be obtained free of charge from the Company. Any other financial information to be published concerning the Company, including the Net Asset Value, the issue, conversion and repurchase price of the Shares for each Sub-Fund and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company and its Central Administration Agent.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the General Partner, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders and, only if necessary, in one or more newspapers of wide circulation and/or in the Mémorial.

**Art. 14. Determination of the net asset value per share.**

#### 14.1 Frequency of Calculation

The Net Asset Value per Share for each Sub-Fund, Class or Category is determined as described in the Offering Document, in accordance with the provisions of the Offering Document and of "Valuation of Assets" hereinafter, and at least once a year. Such calculation will be completed by the Central Administration Agent in its capacity as administrator.

#### 14.2 Calculation

The Net Asset Value per Share of each Sub-Fund, Class or Category of Shares is determined as described in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document and at least once a year. On any Business Day, the General Partner may decide to determine a Net Asset Value to be used for information purpose only. The Net Asset Value will be expressed in the Reference Currency of the Sub-Fund, Class or Category of Shares. The Reference Currency of the Company is Euro.

The calculation of the Net Asset Value of Sub-Funds investing mainly in non quoted assets or assets to be valued at foreseeable sales price, shall be determined according to a standard forward basis conditions that is to say, on the last available price / foreseeable sales price, available or determined (and dated), as of the applicable Valuation Day. As a direct consequence of this, the calculation of the Net Asset Value will be completed by the Central Administration Agent normally before the next Valuation Day unless more than 40% of the underlying portfolios prices / assets valuation are not available to the Central Administration Agent. If so, the latter may suspend, without further notice to the Shareholders, the publication of the Net Asset Value until disposal of at least 60% of the underlying portfolios prices / assets valuation which represent at least 60% of the total Net Asset Value. Such delays between the applicable Valuation Day and the time necessary to perform the calculation and therefore publish the Net Asset Value are referred as to "Publication Day" within the Offering Document.

The Net Asset Value per Share of each Class or Category of Shares is determined by dividing the value of the total assets of that Sub-Fund and any amount distributed to shareholders properly allocable to such Class or Category less the

liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Class or Category by the total number of Shares of such Class or Category (including unlimited liability ordinary shares) outstanding on the relevant Valuation Day.

The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest cent of the relevant currency as the General Partner shall determine.

#### 14.3 Temporary Suspension of the Calculation

In each Sub-Fund, the Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of a particular Sub-Fund, Class or Category of Shares and in consequence the issue, repurchase and conversion of Shares, without limitation to the generality of the above, in the following events:

- when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund, or when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings and quotation therein shows important discrepancies between one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets or otherwise are restricted or suspended; or

- when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Company, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders; or

- during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impractical; or

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-Fund, or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required; or

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange; or

- when there is a suspension of redemption or withdrawal rights by investment funds in which the Company or the relevant Sub-Fund is invested.

Any such suspension will be notified by regular post letters to those Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund, Class or Category of Shares shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund, Class or Category of Shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-Fund, Class or Category of Shares.

#### 14.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

(i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and assets owned by the Company or contracted by the Investment Manager on behalf of the Company (provided that the Investment Manager may make some adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

(v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;

(vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

(vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in. However, instruments used to hedge the exposure of the investments and attributable solely to any particular Class or Category of Shares may be allocated solely to corresponding Class or Category of Shares;

(viii) Any amount borrowed on behalf of each Sub-Fund and on a permanent basis, for investment purposes;

(x) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received, is deemed to be the full amount thereof, unless in

any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) The value of securities listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

(c) In the event that the any asset is not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the Company, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the Company based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith by General Partner or by Independent Valuator(s), if specifically provided for in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document. The probable net foreseeable sales price, for Assets (including Permits, SPA agreements and valuation of operating SPVs), un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall normally be determined according to the "International Private Equity and Venture Capital Guidelines" established by EVCA (European Venture Capital Association), and /or in accordance with the methods and principles applied by the Independent Valuator(s) as agreed from time to time by the General Partner;

(d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Company may deem fair and reasonable;

(e) All investments, with a known short term maturity date, value may be determined by using an amortised cost method. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Company will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Sub-Fund's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Company. If the Company believe that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Company shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;

(f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Company;

(g) Units or shares of UCI will be valued at their last determined and available net asset value or their last available stock market value (if any) or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair and equitable basis;

(h) All other Assets will be valued on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith by the General Partner or by Independent Valuator(s) if specifically provided for in each Sub-Fund's relevant Appendix to the Offering Document.

The Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Company is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;
- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable administrative expenses;
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Company; and

(vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in Article 10.

In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, translating and printing of Offering Documents, explanatory memoranda, Company documentation or registration statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile and other electronic means of communication.

The Company may calculate and recalculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

Each Sub-Fund shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant exdividend dates.

**Art. 15. Dividend policy.** Where specified for specific Classes or Categories as disclosed under the Appendices of the Offering Document, the General Partner of the Company may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount of the net assets of undertakings for collective investment, as required by Luxembourg law.

Where a distribution is made and not claimed within five years from its due date, it will lapse and will revert to the relevant Sub-Fund, Class or Category of Shares.

**Art. 16. Amendments to the Articles of Incorporation.** The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended and the consent of the General Partner. Any amendment thereto shall be published in the Mémorial and, if necessary, in a Luxembourg newspaper of wide circulation and, if applicable, in the official publications specified for the respective countries in which the Shares are sold. Such amendments become legally binding on all Shareholders, following their approval by the general meeting of all shareholders.

**Art. 17. Duration, Liquidation and Amalgamation of the Company or of any Sub-Fund, Class or Category.** The Company and each of the Sub-Funds have been established for a limited duration of 12 years with option to extend to additional 3 years. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority referred to in Article 22 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the share represented at the meeting, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders must be approved by the General Partner.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 6 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders must be approved by the General Partner. The meeting must be convened so that it is held within a period of 40 days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Mémorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event may also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the General Partner.

The general meeting or, as the case may be, the liquidator it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the general meeting, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liabilities, unamortised costs and liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in proportion to the number of Shares held by them. The general meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the general meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the

principle of equal treatment of Shareholders. In that respect, distribution in kind of assets, including fractions of securities or assets attributable to each Shareholder, held by the Company may be performed by the issuance and distribution, to each Shareholder, of a certificate of entitlement issued by the Custodian and representing the assets and fractions herein.

At the close of liquidation of the Company, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the close of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Sub-Fund should fall down to such an amount considered by the General Partner as the minimum level under which the Class, Category or Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Sub-Fund should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Sub-Fund or when the range of products offered to clients is rationalized, the General Partner may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Sub-Fund, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including actual prices and expenses incurred for the realization of investments, closing expenses, non paid off setting up expenses, any non paid off sales charges and any other liabilities). The Company shall send a notice to the Shareholders of the relevant Class, Category or Sub-Fund, before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the General Partner, Shareholders of such Class, Category or Sub-Fund, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the General Partner authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the General Partner in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realization of investments, closing expenses, non paid off setting up expenses, any non paid off sales charges and any other liabilities) until the effective date of the compulsory redemption.

Such compulsory redemption may be settled through a distribution of the assets of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind, to any Shareholder, in compliance with the conditions set forth by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders. In that respect, distribution in kind of assets, including fractions of securities or assets attributable to each Shareholder, held by the Company may be performed by the issuance and distribution, to each Shareholder, of a certificate of entitlement issued by the Custodian and representing the assets and fractions herein.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the General Partner, provided that such latter is promptly replaced by another General Partner at a Shareholders' meeting.

#### Amalgamation or Transfer of Class, Category and/or Sub-Fund

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the compulsory redemption of Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds, the General Partner may decide to amalgamate a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Sub-Fund becomes effective.

The General Partner may also decide to amalgamate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of another UCI submitted to Luxembourg Law or to another sub-fund within such other UCI (such other UCI or sub-fund within such other UCI being the "New Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). The question to amalgamate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of a New Fund shall be referred, by the General Partner, to the general meeting of Shareholders of the concerned Class, Category and/or Sub-Fund. Such general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the share represented at the meeting. Furthermore, such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner (and, in addition, the notice will contain information in relation to the New Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the general meeting.

#### Division of a Class, Category and/or Sub-Fund

The General Partner may decide that any Class, Category or Sub-Fund may be split into several Sub-Funds, Classes and/or Categories of Shares with the same or different characteristics by a corresponding split of the portfolio of the Sub-Fund, Class and/or Category to be split. The General Partner may not decide a split of Sub-Funds, Classes and/or



Categories if the rights of any Shareholder(s) of any of the resulting Sub-Fund, Class and/or Category are changed in any way unless the Shareholder(s) concerned has (have) received adequate prior notice with the option to redeem its (their) Shares, without charge, prior to the date the split becomes effective.

Solely under exceptional circumstances, in the event that for any reason whatsoever, the assets of a Class, Category or Sub-Fund becomes, outside the control of the General Partner or the Investment Manager, illiquid or hard to value, the General Partner may decide to divide or splitup a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund (herein referred as to "Side Pocket").

A Side Pocket is a Class or Category of Shares created in a Sub-Fund or a Sub-Fund created in the Company to isolate investments that are illiquid or hard to value. This technique will be used in the following context:

- To protect the redeeming investors from being paid an amount in respect of the illiquid or hard to value investments that may be less than their ultimate realisation value;
- To protect the remaining investors against the disposal of part or all of the most liquid assets in order to satisfy redemption orders;
- To protect new investors by ensuring that they are not exposed to the Side Pocket at the time they join the Company;
- To avoid Net Asset Value suspensions affecting all the investors in the Company.

The use of Side Pockets is authorized under the following conditions:

- The creation of Side Pockets can only be used in order to protect investors;
- The activation of Side Pockets can only be made in exceptional circumstances when investments become illiquid or hard to value;
- Side pockets may only exist on a temporary basis and are not subject to any subscription fee, redemption fee, conversion fee, Investment Manager(s) fee, Sub-Investment Manager(s) fee, Investment Advisor(s) fee, performance fee, carried interest, trailing or distribution fee and to any other fee normally applicable in the context of management of the assets or distribution or otherwise marketing of standard Classes, Categories or Sub-Funds;
- The investments comprising the Side Pocket shall not represent an amount of the assets of the Company as more fully described in the Offering Document.

Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner and, in addition, the information will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund and the illiquid assets contributed into it.

**Art. 18. Conflict of Interest.** Potential investors should be aware that there may be situations in which the General Partner or any of its delegates/affiliates, the Investment Manager(s) or any Investment Advisor could encounter a conflict of interest in connection with the Company. In particular, potential investors should be aware of the following:

The General Partner, Investment Managers, Investment Advisors and/or Intermediaries of the Company may control, directly or indirectly, entities in which they may have a financial or managerial interest (an "Affiliated Company"). Such Affiliated Company may be entitled to receive a portion, or all, of the brokerage commissions, transaction charges, advisory fees or investment management fees paid by the Company during the course of its day-to-day business. Such Affiliated Company may be in conflict of interest with, respectively, the General Partner, Investment Managers, Investment Advisors and/or Intermediaries duty to act for the benefit of the Shareholders in limiting expenses of the Company, and their interest in receiving such fees and/or commissions.

The Investment Manager(s) or any Investment Advisors may advise or make, as the case may be, investments for other clients without making the same available to the Company where, in regard to its obligations under the contractual agreement, the Investment Manager(s) or any Investment Advisors consider that it is acting in the best interests of the Company, so far as reasonably practicable having regard to its obligations to other clients.

The Investment Manager(s) or any Investment Advisors, any of their directors, officers, employees, agents and affiliates and the General Partner of the Company and any person or company with whom they are affiliated or by whom they are employed (each an Interested Party) may be involved in other financial, investment or other professional activities including in connection with the underlying funds which may cause conflicts of interest with the Company. Furthermore, Interested Parties may provide services similar to those provided to the Company to other entities and will not be liable to account for any profit earned from any such services; also an Interested Party may acquire investments in which the Company may invest on behalf of clients. Furthermore, when the Investment Manager(s) or any Investment Advisors allocate or propose to allocate an investment into a fund which is also managed by it, it may collect a management charge on such investments in addition to its fees set out in the Offering Document.

The Company may acquire securities from or dispose of securities to any Interested Party or any investment fund or account advised or managed by any such person. An Interested Party may provide professional services to the Company or hold shares and buy, hold and deal in any investments for their own accounts notwithstanding that similar investment may be held by the Company. An Interested Party may contract or enter into any financial or other transaction with any Shareholder or with any entity any of whose securities are held by or for the account of the Company, or is interested in any such contract or transaction. Furthermore, any Interested Party may receive commissions to which it or he is contractually entitled in relation to any sale or purchase of any investments of the Company effected by it for the account

of the Company, provided that each case the terms are no less beneficial to the Company than a transaction involving a disinterested party and any commission is in line with market practice.

**Art. 19. General Partner.** The Company shall be managed by ENOLIA INVESTMENT PARTNERS Sàrl registered in the Company's share register as the holder(s) of unlimited liability ordinary shares in the Company, in its (their) capacity as "associé(s) commandité(s) of the Company.

The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The General Partner may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- The quorum shall be at least two thirds of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, if at least one half of the share capital is represented.

- In both meetings, resolutions must be passed by a two thirds of the votes validly cast.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved or liquidated, provided the general meeting of Shareholders appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting of Shareholders, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a new General Partner.

**Art. 20. Powers of the General Partner.** The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the Company, to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

The General Partner may form committees, give them advisory functions and determine their remuneration to be borne by the Company.

All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner, applying the principle of risk-spreading, shall determine the general orientation of the management and investment policy of the Company, as well as the courses of action to be followed in administration of the Company, subject to the investment restrictions provided under the Law of 2007 and those restrictions specified by the General Partner regarding the investments of the Company. The Company may, with regard to each Sub-Fund and within the framework of the aforementioned restrictions, invest in all types of assets authorized under the Law of 2007 and under the restrictions specified by the General Partner regarding the investments of the Company.

The General Partner is entitled to a management fee paid out of the assets of the Company. The amount or rate of the management fee is set out in the Issuing Document.

**Art. 21. Delegation of powers.** The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that,

- the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner;

- the General Partner will determine any such officers or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The General Partner may in particular appoint, under its responsibility investment advisors and investment managers, as well as administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

**Art. 22. Liability of the General Partner and Limited Shareholders.** The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner. No Limited Shareholder shall represent the Company.

The General Partner has overall responsibility of the Company's activities, including the review of its investment activity and performance. The General Partner has primary responsibility for determining and implementing the Company's overall objectives, strategy and policy.

All powers not expressly reserved by law or the Company's Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner, in carrying out its management functions, may be assisted by one or several Committee(s). In such case, the General Partner will make decisions on the basis of the recommendation of the said Committee(s). The Company will pay the fees of the Committee(s) it may appoint from time to time, under its own control and responsibilities of the General Partner.

The Company shall indemnify and hold harmless the General Partner against a loss, including a loss resulting from any error of judgement or for any loss suffered by the Company or any investor in the course of the discharge of the General

Partners' duties howsoever any such loss may have occurred unless such loss arises from fraud, bad faith, wilful default or gross negligence in performance or non-performance of such obligations or functions.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of Shareholders and they shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 23. Signatory Powers.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholder shall represent the Company.

**Art. 24. General Meetings of the Company.** The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders must be approved by the General Partner.

General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting.

The Annual General Meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on last business day of June each year, or if such day is not a day on which banks are open for business in Luxembourg, on the following day on which banks are open for business in Luxembourg. Notice to Shareholders will be given in accordance with Luxembourg law. The notice will specify the place and time of the meeting, the conditions of admission, the agenda, the quorum and the voting requirements. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their Shareholder Commitment (if any).

To the extent required by Luxembourg law or decided by the General Partner of the Company, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders and, only if necessary, in one or more newspapers of wide circulation and/or in the Mémorial.

Other general meetings of Shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

The agenda shall be prepared by the General Partner.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

Any general meeting of Shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, and provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders must be approved by the General Partner.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a Shareholder and who may be the General Partner of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

**Art. 25. Auditor.** In accordance with the Law of 2007, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent auditor may be dismissed at any time by the General Meeting

**Art. 26. Custody of the assets of the Company.** To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5<sup>th</sup> April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian"). The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law of 2007.

If the Custodian wishes to resign, the General Partner shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The General Partner may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

**Art. 27. Central Administration of the Company.** To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a central administration agreement with a Central Administration Agent regulated under Luxembourg law.

If the Central Administration Agent wishes to resign, the General Partner shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The General Partner may terminate the central administration agreement but may not remove the Central Administration Agent from office unless a replacement has been found.

**Art. 28. Applicable law, Jurisdiction, Language.** The Articles of Incorporation are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Luxembourg District Court is the place of performance for all legal disputes between the Shareholders and the Company. Luxembourg law applies.

Statements made in these Articles of Incorporation are based on the laws and practice in force at the date of these Articles of Incorporation in the Grand Duchy of Luxembourg, and are subject to changes in those laws and practice.

English shall be the governing language of these Articles of Incorporation.

**Art. 29. Miscellaneous.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law and the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

#### *Transitory dispositions*

The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares	Payment
ENOLIA INVESTMENT PARTNERS Sàrl, pre-named . . .	1 unlimited liability ordinary share	EUR 1,000.-
CARUM HOLDING LIMITED, pre-named . . . . .	30 limited liability ordinary shares Ordinary Shares	EUR 1,500.- (being 5% of the total subscription price)

Evidence of the above payment totaling two thousand five hundred euros (2,500.- EUR) was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euros (EUR 3,000).

#### *General meeting of the shareholders*

The above named shareholders, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The registered office of the Company is at 11A Avenue Emile Reuter - L-2420 Luxembourg.

#### *Second resolution*

Ernst & Young S.A., with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann Parc d'Activité Syradall 2 Munsbach, L-5365, Luxembourg is appointed as an authorised Independent Auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a period ending December 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- ENOLIA INVESTMENT PARTNERS Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 11A, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B0156643,

ici représentée par Madame Raffaella Quarato, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé le 22 février 2011;

2. CARUM HOLDING LIMITED, une limited liability company existant sous le droit de la République de Chypre, avec siège social à Roupel, 3, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosie, Chypre, immatriculée auprès du Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia sous le numéro HE 252700,

ici représentée par Madame Raffaella Quarato, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé le 27 janvier 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées „ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé qu'elles déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre ENOLIA INVESTMENT PARTNERS Sàrl (l'"Associé Commandité"), en sa qualité d'"associé commandité", les actionnaires (les "Actionnaires") (en leur qualité d'"actionnaires commanditaires") (les "Actionnaires Commanditaires") et toutes les personnes qui pourraient devenir Actionnaires Commanditaires par la suite, une société luxembourgeoise en commandite par actions (la "Société") sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés (la "Loi de 2007").

La Société est constituée sous la dénomination sociale suivante: "ENOLIA PREMIUM CAPITAL SIF SICAV (S.C.A.)".

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Si l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre ledit siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par l'Associé Commandité.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée de 12 ans avec la possibilité de la prolonger de 3 ans supplémentaires.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds réunis dans des valeurs mobilières de tous types et tous autres avoirs autorisés, conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés de manière à répartir les risques d'investissement et à fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses avoirs.

**Art. 5. Objectifs et Politiques d'investissement.** L'objet de la Société est de donner aux investisseurs une opportunité d'investissement dans un fonds d'investissement géré de manière professionnelle, afin d'obtenir une rentabilité optimale du capital investi.

La Société est strictement destinée aux Investisseurs Avertis. Cette condition ne s'applique pas à l'Associé Commandité et à toutes les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société.

La Société cherchera à atteindre ses objectifs, conformément aux politiques et directives d'investissement établies par l'Associé Commandité de la Société. A cet effet, la Société propose une gamme de Compartiments, tels que décrits dans le Document d'Emission, qui permet aux investisseurs de faire leur propre allocation stratégique.

Les objectifs et critères spécifiques pour gérer les avoirs des différents Compartiments peuvent être considérés comme suivant plusieurs stratégies, telles que des stratégies d'investissement alternatif, l'investissement dans le capital-risque, l'investissement dans des contrats à terme (contrats à terme sur matières premières et ou contrats à terme d'instruments financiers) et/ou dans des options ou l'investissement immobilier et toutes les autres stratégies autorisées, tel qu'établi, au fil du temps, dans chaque Annexe correspondante du Document d'Emission dédiée à chacun de ces objectifs et critères spécifiques.

Néanmoins, il n'existe aucune garantie que les objectifs d'investissement soient fructueux ou que les objectifs d'investissement pour un quelconque Compartiment soient atteints.

Les politiques d'investissement spécifiques et les règles de répartition des risques applicables à chaque Compartiment en particulier doivent être déterminées par l'Associé Commandité et mentionnées dans le Document d'Emission.

**Art. 6. Capital Social, Compartiments, Classes et Catégories d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions, sans valeur nominale, entièrement souscrites, dont le montant de souscription doit être libéré de 5% au moins par action, soit part par un versement en numéraire, soit par un apport autre qu'en numéraire.



Au moment de la constitution le capital est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) réparti en:

- trente (30) actions ordinaires d'Actionnaires Commanditaires sans valeur nominale détenues par l'Actionnaire Commanditaire de la Société;
- une (1) action ordinaire d'Associé Commandité sans valeur nominale par l'Associé Commandité.

Au moment de la constitution de la Société, l'action ordinaire d'Associé Commandité a été libérée intégralement et les actions ordinaires d'Actionnaires Commanditaires à concurrence de cinq (5) pourcent.

Le capital de la Société doit être à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire totale de la Société.

Le capital minimum de la Société sera au moins égal à un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-) en deans une période de 12 mois après l'agrément reçu de la CSSF.

Pour chaque Compartiment, un portefeuille d'investissements et d'avoirs distinct sera maintenu. Les différents portefeuilles seront investis séparément, conformément à leurs caractéristiques spécifiques, telles que décrites dans le Document d'Emission de la Société.

La Société est une seule et unique entité, néanmoins, les droits des investisseurs et des créanciers concernant un Compartiment ou résultant de la constitution, de la gestion ou de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux avoirs de ce Compartiment, et les avoirs du Compartiment seront exclusivement attachés aux droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et pour ceux des créanciers, dont la plainte survient en relation avec la constitution, de la gestion ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les Actionnaires de la Société, chaque Compartiment est considéré comme une entité distincte. Les avoirs, engagements, frais et dépenses qui ne peuvent être attribués à un Compartiment en particulier seront imputés aux différents Compartiments, au pro rata de leurs avoirs nets respectifs, si nécessaire en fonction des montants en question. Néanmoins, les instruments utilisés pour couvrir l'exposition des investissements et attribuables uniquement à une quelconque Classe ou Catégorie d'Actions en particulier peut être imputée uniquement à la Classe ou Catégorie d'Actions correspondante.

L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer des Compartiments supplémentaires. Dans ce cas, le Document d'Emission sera modifié en conséquence.

De plus, eu égard à chaque Compartiment, l'Associé Commandité de la Société peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'Actions (les "Classes"), et dans chaque Classe, une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions (les "Catégories"), soumises à des caractéristiques spécifiques, telles qu'une structure particulière de commission de vente et de rachat, une structure particulière de frais de gestion, une politique de distribution différente, des services apportés aux Actionnaires ou autres frais, différents types d'investisseurs ciblés, différentes devises et/ou toutes les autres caractéristiques telles qu'elles seront déterminées par l'Associé Commandité de la Société au fil du temps.

La devise dans laquelle les Classes ou Catégories d'Actions sont libellées peut différer de la Devise de Référence du Compartiment concerné. Le Compartiment peut, au frais de la Classe ou Catégorie d'Actions concernée, utiliser des instruments tels que des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Classe ou la Catégorie d'Actions est libellée.

## **Art. 7. Actions.**

7.1 La Société et ses Compartiments, Classes ou Catégories d'Actions peuvent être uniquement des Investisseurs Avertis, tels que des investisseurs institutionnels, des investisseurs professionnels et tout autre investisseur qui réunit les critères suivants:

- a) il a déclaré par écrit qu'il adhère au statut d'Investisseur Averti, et
  - b) (i) il investit un minimum de 125.000 Euros dans un fonds d'investissement spécialisé,
- ou

(ii) il bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement effectué dans un fonds d'investissement spécialisé.

Les critères mentionnés ci-dessus ne s'appliquent pas à l'Associé Commandité et à toutes les autres personnes impliquées dans la gestion de la Société.

Les Actions nominatives peuvent être émises en fraction d'Actions jusqu'à un millième d'Action. Les Fractions d'Actions ne donnent pas droit à un vote, mais autorisent la participation au processus de liquidation.

Toutes les Actions nominatives de la Société émises doivent être inscrites au registre des Actionnaires, qui peut être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et ce registre mentionnera le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'Actions.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve la propriété de ces Actions nominatives. Un certificat de détention d'Actions peut être délivré sur demande.

Les Actionnaires habilités à obtenir des Actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

### **7.2 Forme, Propriété et Transfert d'Actions**

La Société émettra des actions ordinaires d'Associé Commandité et des actions ordinaires d'Actionnaires Commanditaires (ces dernières étant dénommées "Actions"), toutes uniquement sous forme d'actions nominatives. Des fractions d'Actions nominatives seront émises, suite à une souscription ou à une conversion d'Actions.

Les actions ordinaires d'Actionnaires Commanditaires sont souscrites par les Actionnaires Commanditaires de la Société.

Les actions ordinaires d'Associé Commandité sont souscrites par l'Associé Commandité en cette qualité et donnent droit pour leurs détenteurs à un Intéressement Différé.

Dans le cadre de ces actions ordinaires d'Associé Commandité, "Intéressement Différé" signifie la répartition particulière payable à certains Actionnaires, tels que plus précisément décrits dans les Annexes au Document d'Emission.

Les Actionnaires souhaitant transférer une partie ou l'ensemble de leurs Actions enregistrées à leur nom devront soumettre à l'Agent de Registre et de Transfert un formulaire de transfert d'Action ou tout autre document adéquat signé par le cédant et le cessionnaire. Aucun droit de timbre sur transfert n'est appliqué au Luxembourg.

L'Associé Commandité peut refuser d'enregistrer tout transfert d'Actions si le transfert avait pour conséquence que la propriété légale ou que le bénéficiaire de ces Actions soit un Investisseur Non-Averti.

L'Associé Commandité n'émettra pas ou ne donnera pas suite à tout transfert d'Actions de la Société pour tout investisseur qui ne peut être considéré comme un Investisseur Averti. L'Associé Commandité peut, à sa convenance, reporter l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date à laquelle il aura reçu suffisamment de preuves du statut d'Investisseur Averti de l'investisseur. S'il s'avère, à tout moment, qu'un Actionnaire d'une Classe ou Catégorie n'est pas un Investisseur Averti, l'Associé Commandité rachètera les Actions concernées.

L'Associé Commandité refusera l'émission d'Actions ou le transfert d'Actions, s'il n'y a pas suffisamment de preuves que la personne ou la société à qui les Actions sont vendues ou transférées est un Investisseur Averti. En considérant le statut d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'Investisseur Averti, l'Associé Commandité tiendra compte des directives et recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les Investisseurs Avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier à l'Associé Commandité que cette souscription est faite pour le compte d'un Investisseur Averti, tel que stipulé plus haut et l'Associé Commandité peut demander la preuve que le bénéficiaire économique des Actions est un Investisseur Averti.

### 7.3 Restrictions à la propriété des Actions

L'Associé Commandité pourra restreindre ou empêcher, à sa seule discrétion, la possession des actions ordinaires d'Associé Commandité de la Société par toute personne, et de manière automatique en cas de défaut de paiements des engagements de souscriptions d'Actions, qui doivent être effectués dans leur totalité sur base de tout Avis d'Appel de Fonds ("Actionnaire en Défaut"), tel que déterminé par l'Associé Commandité et tel qu'indiqué et plus amplement décrit dans l'Annexe au Document d'Emission relative à chaque Compartiment ou le Contrat de Souscription. L'Associé Commandité pourra restreindre ou empêcher, à sa seule discrétion, la possession d'Actions de la Société par toute personne, si la Société considère que cette possession implique une violation des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, plus particulièrement une violation de la Loi de 2007, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à imposition dans un autre pays que le Grand-Duché de Luxembourg ou qui peut être préjudiciable d'une quelconque manière à la Société.

A cette fin, l'Associé Commandité pourra:

- Refuser l'émission d'Actions et l'inscription de tout transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait pu ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété des Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société.

- Procéder au rachat forcé de toutes les Actions concernées s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir ces Actions de la Société, soit seule soit avec d'autres personnes, est propriétaire d'Actions de la Société, ou procéder au rachat forcé d'une partie ou de l'ensemble des Actions, s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes détient(nent) une part des Actions de la Société d'une façon qui pourraient être désavantageuse pour la Société. La procédure de rachat forcé est plus amplement décrite dans le Document d'Emission.

- Dans l'hypothèse où un Actionnaire ferait défaut au paiement de ses engagements de souscription à des Actions, tel que cela doit être fait à chaque Appel de Fonds, le prix auquel ces actions, spécifiées dans la Notice de Rachat Forcé, seront rachetées, équivalra à 50% du montant le plus bas entre: (i) les montants libérés par l'Actionnaire en Défaut, ou (ii) la Valeur de l'Actif Net des Actions ainsi rachetées déterminée conformément au Prospectus. De plus, l'Associé Commandité peut déduire du Prix de Rachat, des Intérêts de compensation jusqu'à la date de rachat, ainsi qu'un montant égal à toutes les dépenses encourues ou dommages soufferts par tous les agents de la Société ou Actionnaires résultant du non-paiement. L'Actionnaire en Défaut recevra le solde, le cas échéant.

## Art. 8. Emission et rachat d'Actions.

8.1 Emission d'Actions L'Associé Commandité peut émettre des Actions de toute Classe ou de Catégorie au sein de chaque Compartiment. Les Actions seront mises à disposition de manière permanente par l'Associé Commandité dans chaque Compartiment. L'Associé Commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront émises dans tout Compartiment.

Les Actions seront émises le jour ouvrable concerné (le "Jour Ouvrable"), qui aura été déterminé par l'Associé Commandité comme étant un jour d'évaluation pour le Compartiment en question (le "Jour d'Evaluation"), tel que stipulé dans le Document d'Emission.

Les demandes de souscription d'Actions peuvent être faites lors de tout Jour Ouvrable. Les investisseurs, dont les demandes de souscription sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que décrite plus amplement pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission, seront considérées comme des Actions attribuées à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concerné, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables à compter de et y compris la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions souscrites est disponible (le "Jour de Publication"). Plus précisément, aucune instruction ant-datée ou post-datée ne sera prise en compte et de telles instructions reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres indiquée pour tout Jour d'Evaluation seront traitées le Jour d'Evaluation applicable sans en référer au requérant. Si les instructions sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après l'heure limite d'acceptation des ordres applicable au Jour d'Evaluation, les souscriptions seront traitées le Jour d'Evaluation suivant. Sauf mention contraire dans les Annexes au Document d'Emission, des frais de souscription seront facturés à la souscription des Actions en faveur du Gestionnaire et/ou des intermédiaires impliqués dans l'offre d'Actions.

De plus, il peut être demandé aux Actionnaires potentiels de s'engager à souscrire à une Classe ou Catégorie d'Actions à une ou plusieurs dates ou périodes déterminées par l'Associé Commandité (chacune définie par "Clôture") et qui sont indiquées et plus amplement décrites pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission ou tout contrat de souscription conclu entre l'Associé Commandité et chaque Actionnaire Commanditaire (le "Contrat de Souscription") déterminant le montant global que chaque Actionnaire s'engage à investir dans la Société ("Engagement de l'Actionnaire").

Les paiements des souscriptions d'Actions seront faits en totalité à la Clôture ou à toute autre date, dès réception d'une information écrite émanant de l'Associé Commandité ("Avis d'Appel de Fonds"), tel que déterminé par l'Associé Commandité et tel que mentionné et plus amplement décrit pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission ou le Contrat de Souscription. L'Associé Commandité déterminera les modalités de paiement relatives à ces souscriptions. En cas de défaut de paiements des engagements de souscriptions d'Actions, qui doivent être effectués dans leur totalité sur base de tout Avis d'Appel de Fonds, l'Actionnaire sera automatiquement sujet à la procédure de "Restrictions à la Propriété", tel que décrit plus amplement dans le Document d'Emission.

L'Associé Commandité peut déterminer toute autre condition de souscription, telle que des engagements minimaux aux Clôtures, des engagements supplémentaires, des intérêts compensatoires ou des restrictions à la propriété.

Les instructions de souscription d'Actions peuvent être transmises par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de souscription doivent contenir les informations mentionnées dans le Document d'Emission (le cas échéant) et une confirmation écrite que le requérant détient le statut d'Investisseur Averti (excepté pour les investisseurs institutionnels ou professionnels). Tous les documents nécessaires pour compléter la souscription doivent être annexés à cette demande. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Tout nouveau souscripteur peut se voir obligé de souscrire un montant minimum, tel que plus amplement décrit au sein de chaque Compartiment dans le Document d'Emission. Ce minimum peut être atteint en combinant des investissements dans différents Compartiments. Néanmoins, la Société peut autoriser ponctuellement un nouveau souscripteur à soumettre une demande pour des Actions s'élevant à une somme inférieure à l'investissement initial minimum ou à l'équivalent dans la Devise de Référence du Compartiment concerné.

Des confirmations seront transmises par voie postale ou électronique aux souscripteurs ou à leurs banques par la Société, conformément aux dispositions du Document d'Emission, aux risques de l'Actionnaire.

Les Actions ne seront allouées qu'à réception de la notification par le Dépositaire qu'un avis de transfert de fonds électronique authentifié ou un message SWIFT a été reçu, à condition que le transfert de fonds ait été fait dans le plus strict respect des instructions figurant sur le formulaire de transfert de fonds électronique. Au cas où la demande a été faite dans une autre devise que la Devise de Référence de la Classe ou Catégorie au sein du(des) Compartiment(s) concerné(s), l'Agent de Registre et de Transfert exécutera les opérations de change nécessaires. Les Investisseurs doivent être conscients que les frais d'exécution de ces opérations de change, le montant des devises en question et le moment de la journée auquel cette opération de change a été effectuée, seront entièrement à la charge dudit investisseur et affecteront le taux de change. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques frais ou pertes résultant des fluctuations déficitaires de devise.

Le paiement doit être effectué dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la devise de la Classe ou Catégorie concernée, telle qu'indiquée dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné, sous la forme d'un virement bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf si les pratiques bancaires locales n'autorisent pas de virements bancaires électronique) à l'ordre du Dépositaire à la date où la Valeur Nette d'Inventaire des Actions allouées est disponible.

La Société peut également décider d'émettre des Actions contre un apport en nature d'actifs évaluables de tout Actionnaire qui accepte, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, en particulier à l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société, ledit rapport devant être à disposition pour consultation, et à condition que ces valeurs mobilières soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du

Compartiment concerné. Tout frais encouru en relation avec un apport en nature d'actifs évaluables seront à la charge de l'Actionnaire concerné.

L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment et à sa discrétion, suspendre temporairement, cesser définitivement ou limiter l'émission d'Actions pour un Compartiment défini. De plus, il existe des circonstances pour lesquelles les conversions et rachats peuvent être différés. A cet égard, des détails de celles-ci sont mentionnées à l'Article 13, point 13.2 "Calcul" ci-dessous.

L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment et à sa discrétion, suspendre temporairement, cesser définitivement ou limiter l'émission d'Actions à des personnes physiques ou morales résidant ou établies dans certains pays ou territoires. L'Actionnaire Commandité peut décider, à sa seule discrétion, d'interdire à certaines personnes physiques ou morales l'acquisition d'Actions si une telle mesure s'avérait nécessaire pour la protection de la Société, des Actionnaire de la Société ou d'un quelconque Compartiment.

De plus la Société peut (i) refuser totalement ou partiellement à sa discrétion toute demande d'acquisition d'Actions ou (ii) racheter à tout moment les Actions détenues par les Actionnaires qui sont exclus des critères d'achat et de détention d'Actions, auquel cas, les fonds à verser lors de la souscription, ou le solde de ceux-ci, suivant le cas, seront normalement remboursés au requérant conformément aux dispositions du Document d'Emission, à condition que les fonds à verser lors de la souscription aient été acquittés.

### 8.2 Investissement et détention minimaux

Les montants minimaux des investissements initiaux et suivants, ainsi que de la détention sont fixés par l'Associé Commandité et figurent dans les Document d'Emission de la Société.

### 8.3 Rachat d'Actions

Les Actionnaires peuvent uniquement demander le rachat de leurs Actions conformément aux conditions stipulées pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission. Si les rachats sont interdits jusqu'à une date définie (ci-après une "Période Fermée aux rachats", l'Associé Commandité pourra, à tout moment, sans obligation et à sa seule discrétion, déterminer durant cette Période Fermée aux rachats toute condition de rachat particulière. Dans ce cas, ces conditions de rachat particulières devront s'appliquer à tous les actionnaires de la même Classe ou Catégorie d'Actions concernée. De tels rachats seront considérés comme des distributions aux fins de déterminer les droits des porteurs d'actions d'Associé Commandité et d'actions d'Actionnaires Commanditaires de participer à ces rachats et les règles relatives aux preferred return et carried interest seront applicables à ceux-ci. Le prix de rachat peut, suivant la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable à la date de rachat, être supérieur ou inférieur au prix payé au moment de la souscription. Un Actionnaire qui revend ses Actions pourra, par conséquent, réaliser un gain ou une perte imposable en relation avec ladite revente eu égard aux lois régissant le pays de nationalité, de résidence ou de domicile de l'Actionnaire. De plus, il est de la responsabilité de l'Actionnaire de déclarer tout gain ou revenu imposable eu égard aux lois régissant son pays de nationalité, de résidence ou de domicile. La Société ou ses agents déclinent toute responsabilité pour les délais ou omission de déclaration de tout gain ou revenu imposable en relation avec les investissements de l'Actionnaire dans la Société.

Seulement en cas d'acceptation expresse des rachats par l'Associé Commandité, les Actions des Investisseurs, dont les demandes de rachat sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que déterminée par l'Associé Commandité, seront rachetées à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au Jour d'Evaluation concernée, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables à compter de et y compris la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions souscrites est disponible (le "Jour de Publication"). Plus précisément, aucune instruction ant-datée ou post-datée ne sera prise en compte et de telles instructions reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres indiquée pour tout Jour d'Evaluation seront traitées le Jour d'Evaluation applicable sans en référer au requérant. Si les instructions sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert après l'heure limite d'acceptation des ordres applicable au Jour d'Evaluation, les instructions de rachat seront considérées comme non valables. Sauf mention contraire dans les Annexes au Document d'Emission, des frais de rachat seront facturés au rachat des Actions en faveur du Gestionnaire et/ou des intermédiaires impliqués dans l'offre d'Actions.

De plus, un montant équivalent à toute obligation et charge affectée à la Classe ou Catégorie d'Actions, qui découlera de la mise à disposition des investissements de la Société à la date de rachat, dans le but de provisionner un tel rachat, peut être déduit. Un tel rachat peut être considéré comme une distribution dans le contexte de la détermination des droits des détenteurs conformément à la politique de distribution, tel que plus spécifiquement stipulé dans le Document d'Emission.

Seulement en cas d'acceptation expresse des rachats par l'Associé Commandité, les instructions de rachat d'Actions peuvent être transmises par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations suivantes (le cas échéant): l'identité, l'adresse et le numéro d'enregistrement de l'Actionnaire demandant le rachat, le Compartiment concerné, la Classe ou Catégorie concernée, le nombre d'Action ou le montant en devise qui sera racheté, le nom sous lequel ces Actions sont enregistrées et les détails de paiement complets, y compris le nom du bénéficiaire, la banque et le numéro de compte. Tous les documents nécessaires pour compléter le rachat doivent être annexés à cette demande. Les demandes de rachat doivent être accompagnées par un document prouvant l'autorité d'agir au nom d'un Actionnaire en particulier ou par une procuration que la Société considère comme étant en bonne et due forme.

Tous les documents nécessaires pour compléter le rachat doivent être joints à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Évaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète. Les demandes de rachat établies conformément avec la procédure ci-dessus sont considérées comme irrévocables, sauf si un Actionnaire révoquait cette demande dans le cas où elle ne pourrait être honorée pour une des raisons stipulées dans le Document d'Émission.

Si, en raison d'une demande de rachat, un Actionnaire détenait moins que le montant minimum de détention, décrit pour chaque Compartiment dans le Document d'Émission, l'Associé Commandité peut décider d'effectuer un rachat forcé de la totalité du montant des Actions, pour le compte de cet Actionnaire.

Le paiement du prix de rachat sera effectué par le Dépositaire ou ses agents, tel que plus amplement décrit dans le Document d'Émission.

Le paiement de ces Actions doit être effectué dans la Devise de Référence du Compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la devise de la Classe ou Catégorie concernée, telle qu'indiquée dans l'Annexe au Document d'Émission de chaque Compartiment concerné ou dans toute devise librement convertible spécifiée par l'Actionnaire. Dans ce dernier cas, tout frais de conversion sera à la charge de l'Actionnaire concerné.

La Société doit s'assurer qu'un niveau de liquidités adéquat est maintenu dans chaque Compartiment, Classe ou Catégorie d'Actions, de sorte que, dans des circonstances normales, le rachat d'Actions d'un Compartiment, d'une Classe ou Catégorie d'Actions puisse être fait au Jour d'Évaluation. Néanmoins, si à un quelconque Jour d'Évaluation les demandes de rachat s'élèvent à plus de 10% des Actions émises dans une Classe, Catégorie ou un Compartiment spécifique, la Société pourra décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de rachat soient reportées à une période que la Société déterminera dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Les demandes de rachat à ce Jour d'Évaluation seront réduites au pro rata et les Actions, qui ne sont pas rachetées en raison de cette limite, seront traitées comme si une demande de rachat avait été faite pour chaque Jour d'Évaluation ultérieur jusqu'à ce que toutes les Actions auxquelles la demande originale se rapportait aient été rachetées. Les demandes de rachat qui ont été reportées d'un Jour d'Évaluation antérieur devront être soumises (toujours sous condition des limites ci-dessus) et traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

La Société peut décider d'effectuer, en totalité ou en partie, un apport en nature d'actifs du Compartiment au lieu de régler aux Actionnaires le montant de rachat en liquide. L'apport en nature total ou partiel du montant de rachat peut seulement être effectué (i) avec l'accord de l'Actionnaire concerné, lequel accord pourra figurer sur le formulaire de demande de l'Actionnaire ou sur tout autre document et (ii) en prenant en compte le traitement juste et égal des intérêts de tous les Actionnaires. De plus, les apports en nature du montant de rachat seront uniquement effectués à condition que les Actionnaires qui reçoivent les apports en nature soient légalement autorisés à recevoir et disposer du montant de rachat pour les Actions rachetées du Compartiment concerné. Dans le cas d'un apport en nature, les frais de tous les éventuels transferts d'actifs à l'Actionnaire qui revend ses Actions seront à la charge de cet Actionnaire. Dans la mesure où la Société effectue des apports en nature en totalité ou en partie, la Société déploiera des efforts raisonnables, en accord avec la loi applicable ainsi que les conditions des apports en nature d'actifs évaluable étant distribués, pour distribuer ces actifs en nature à chaque Actionnaire qui revend ses Actions, au pro rata et sur base des Actions de cet Actionnaire au sein du Compartiment concerné.

**Art. 9. Conversion d'Actions.** Les Actionnaires peuvent uniquement être autorisés, aux conditions stipulées dans les Annexes au Document d'Émission, à convertir toutes ou partie de leurs Actions dans une Classe ou Catégorie particulière en Actions d'une ou plusieurs autre(s) Classe(s) ou Catégorie(s) d'Actions dans les limites de leur disponibilité dans le même Compartiment ou en Actions de Classe(s) ou Catégorie(s) d'Actions identique(s) ou différente(s) dans les limites de leur disponibilité dans un autre Compartiment.

Néanmoins, afin d'éviter la souscription d'Investisseurs non-Avertis dans une Classe, les Actionnaires doivent savoir qu'ils ne peuvent convertir des Actions d'une Classe dans un Compartiment en Actions d'une autre Classe dans un Compartiment identique ou différent sans l'approbation préalable de l'Associé Commandité.

Quand applicables, les instructions de conversion / transfert d'Actions peuvent être transmises par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de conversion / transfert doivent contenir les informations mentionnées dans le Document d'Émission (le cas échéant). Tous les documents nécessaires pour compléter le transfert doivent être annexés à cette demande pour être considérés comme valables à un Jour d'Évaluation en particulier. Le Dépositaire, l'Agent de Registre et de Transfert ou la Société déclinent toute responsabilité concernant de quelconques délais ou pertes résultant d'une documentation incomplète.

Une conversion d'Actions d'une Classe ou Catégorie particulière d'un Compartiment en Actions d'une autre Classe ou Catégorie du même Compartiment et/ou en Actions d'une Classe ou Catégorie identique ou différente dans un autre Compartiment sera effectuée comme une vente d'Actions et un achat simultané d'Actions de la Classe ou Catégorie ou du Compartiment acquis. Un Actionnaire qui effectue une conversion peut, dans ce cas, réaliser un gain ou une perte imposable en relation avec ladite conversion eu égard aux lois régissant le pays de nationalité, de résidence ou de domicile de l'Actionnaire. De plus, il est de la responsabilité de l'Actionnaire de déclarer tout gain ou revenu imposable eu égard aux lois régissant son pays de nationalité, de résidence ou de domicile. La Société ou ses agents déclinent toute respon-



sabilité pour les délais ou omission de déclaration de tout gain ou revenu imposable en relation avec les investissements de l'Actionnaire dans la Société.

Toutes les conditions concernant le rachat d'Actions sont également applicables à la conversion d'Actions.

Les Actions des Investisseurs, dont les demandes de conversion sont reçues par l'Agent de Registre et de Transfert avant l'heure limite d'acceptation des ordres applicable, telle que déterminée par l'Associé Commandité, seront converties sur base de la Valeur Nette d'Inventaire respective des Actions concernées au Jour d'Evaluation applicable, compte tenu du taux de change réel du jour en question. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées à un Jour d'Evaluation particulier seront disponible au Jour de Publication.

Si le Jour d'Evaluation de la Classe ou Catégorie d'Actions ou du Compartiment pris en considération pour la conversion ne coïncide pas avec le Jour d'Evaluation de la Classe ou Catégorie d'Actions ou du Compartiment dans laquelle/lequel elles doivent être converties, l'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que le montant converti ne générera pas d'intérêts pendant la période séparant les deux Jours d'Evaluation.

Sauf mention contraire dans les Annexes au Document d'Emission, des frais de conversion seront facturés à la conversion des Actions.

Le taux d'attribution auquel toutes ou partie des Actions d'un Compartiment donné (le "Compartiment d'Origine") sont converties en Actions d'un autre Compartiment (le "Nouveau Compartiment"), ou toutes ou partie des Actions d'une Classe ou Catégorie d'Actions particulière (la "Classe ou Catégorie d'Origine") sont converties en une autre Classe ou Catégorie d'Actions dans un Compartiment identique ou différent (la "Nouvelle Classe ou Catégorie") est déterminé dans le Document d'Emission.

Après la conversion des Actions, l'Agent de Registre et de Transfert informera l'Actionnaire du nombre d'Actions du Nouveau Compartiment ou de la Nouvelle Classe obtenus par conversion et le prix en résultant.

Si, en raison d'une demande de conversion, un Actionnaire détenait moins que le montant minimum de détention, décrit pour chaque Compartiment dans l'Annexe concernée du Document d'Emission, l'Associé Commandité peut décider d'effectuer une conversion forcée de la totalité du montant des Actions, pour le compte de cet Actionnaire. Une demande de conversion peut être refusée, si cette conversion résulterait à une détention par l'investisseur d'une part globale résiduelle, soit dans une Classe soit dans une Catégorie d'Actions, inférieure au montant minimum de détention stipulé pour chaque Classe ou Catégorie d'Actions dans l'Annexe au Document d'Emission concernant chaque Compartiment.

Si à un quelconque Jour d'Evaluation les demandes de conversion s'élèvent à plus de 10% des Actions émises dans une Classe, Catégorie ou un Compartiment spécifique, la Société pourra décider qu'une partie ou la totalité de ces demandes de conversion soient reportées à une période que la Société déterminera dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Les demandes de conversion à ce Jour d'Evaluation seront réduites au pro rata et les Actions, qui ne sont pas converties en raison de cette limite, seront traitées comme si une demande de conversion avait été faite pour chaque Jour d'Evaluation ultérieur jusqu'à ce que toutes les Actions auxquelles la demande originale se rapportait aient été converties. Les demandes de conversion qui ont été reportées d'un Jour d'Evaluation antérieur devront être soumises (toujours sous condition des limites ci-dessus) en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

**Art. 10. Transfert d'Actions.** Les Actionnaires souhaitant transférer une partie ou l'ensemble de leurs Actions enregistrées à leur nom (incluant le transfert de droits et obligations d'un actionnaire vers un autre) devront soumettre à l'Agent de Registre et de Transfert un formulaire de transfert d'Action ou tout autre document adéquat signé par le cédant et le cessionnaire. Aucun droit de timbre sur transfert n'est appliqué au Luxembourg. Le transfert d'action ne pourra s'opérer que si le cessionnaire est qualifié d'investisseur éligible, et accepte de prendre les responsabilités du cédant envers le Fonds, le cas échéant (incluant les engagements de l'actionnaire).

L'Associé Commandité pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions.

#### **Art. 11. Dépenses de la Société.**

##### 11.1 Généralités

La Société acquittera, sur les actifs du Compartiment concerné, toutes les dépenses dont elle est redevable, et notamment (liste non-exhaustive):

- Commissions dues, débours raisonnables et menues dépenses de la Société, du Dépositaire et Agent Payeur, de l'Agent d'Administration Centrale, de l'Agent de Registre et de Transfert, de l'Agent Domiciliaire, le cas échéant;
- Toutes les taxes qui pourront être dues sur les actifs et revenus du Compartiment (en particulier, la taxe d'abonnement et tous les droits de timbre payables);
- Frais bancaires usuels dus sur des transactions relatives à des valeurs détenues par le Compartiment;
- Dépenses afférentes aux services juridiques et de conseil supportées par la Société, le Dépositaire et l'Agent de Payeur, l'Agent d'Administration Centrale, l'Agent de Registre et de Transfert, l'Agent Domiciliaire, lorsqu'ils agissent dans l'intérêt des Actionnaires;
- Le coût de toute assurance responsabilité civile couvrant tous les coûts, dépenses ou pertes résultant d'une quelconque responsabilité de la Société, de son Associé Commandité et de toute personne ou société avec lesquels ils sont affiliée ou par lesquels ils sont employés et/ou d'autres agents de la Société, dans la violation d'une quelconque loi ou le

manquement à se conformer à leurs obligations respectives à l'égard de la Société, telles que mentionnées dans les présents Statuts ou ailleurs, ou couvrant toute action pour dommages ou autre dégrèvement intenté à l'encontre de ceux-ci.

- les frais et dépenses liés à la préparation et l'impression des certificats écrits des Actions; les frais et dépenses liés à la préparation et/ou le classement et l'impression de l'Associé Commandité et tous les autres documents concernant la Société, y compris les déclarations d'enregistrement, les Documents d'Emission et les mémorandums explicatifs auprès des autorités (y compris les «local securities dealers' associations») dont la juridiction couvre la Société ou l'émission d'Actions de la Société, les frais et dépenses de préparation, dans les langues nécessaires à la compréhension des Actionnaires, y compris les détenteurs bénéficiaires des Actions, et la distribution des rapports annuels et tous les autres rapports ou documents qui pourraient être requis conformément à des lois ou règlements applicables par autorités citées ci-dessus; les coûts de comptabilité, de tenue de livres comptables et de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire pour l'Administration Centrale, le coût de préparation et de distribution des avis publiques aux Actionnaires; les honoraires d'avocats et d'auditeur; et toutes autres charges administratives similaires, y compris toutes les dépenses de publicité, de promotion de la Société et/ou du Compartiment et les autres dépenses découlant directement de l'offre ou de la distribution des Actions.

Toutes les charges récurrentes seront acquittées la première fois avec des revenus puis avec des plus-values et ensuite avec des actifs. Toutes les charges seront amorties sur une période n'excédant pas 5 ans.

#### 11.2 Frais de constitution et de lancement de la Société

Les coûts et les dépenses exposés dans le cadre de la constitution de la société et l'émission initiale de ses Actions seront à la charge de la Société et amortis sur une période n'excédant pas 5 ans à compter de la constitution de la Société et suivant une répartition annuelle des montants entre les Compartiments, telle que déterminée par la Société sur une base équitable.

#### 11.3 Frais de constitution et de lancement de Compartiments complémentaires

Les coûts et les dépenses exposés dans le cadre de la constitution d'un nouveau Compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans avec les seuls actifs de ce Compartiment et en application des montants qui seront équitablement déterminés chaque année par la Société. Le Compartiment nouvellement créé ne supportera pas une quote-part proportionnelle des frais et dépenses exposés dans le cadre de la constitution de la Société et de l'émission initiale d'Actions qui n'ont pas encore été amortis au moment de la constitution du nouveau Compartiment.

#### 11.4 Commissions de l'Associé Commandité, du(des) Gestionnaire(s) et/ou du(des) Conseiller(s) en Investissement

L'Associé Commandité, le(les) Gestionnaire(s) et/ou le(les) Conseiller(s) en Investissement est(sont) habilité(s) à percevoir de la Société, pour chaque Classe, une(des) commission(s) de gestion/conseil annuelle(s), telle(s) que mentionnée(s) aux Annexes au Document d'Emission, qui couvriront les frais de service et de gestion/conseil pour ces Classes d'Actions. Cette(ces) commission(s) annuelle(s) sera(ont) payable(s) en arriérés à la fin de chaque mois calendaire, à termes échus et calculée(s) au jour d'Evaluation au taux applicable à la Classe concernée. Ces commissions seront égales à un pourcentage des actifs moyens du Compartiment de la Classe concernée.

L'Associé Commandité, le(les) Gestionnaire(s) et/ou le(les) Conseiller(s) en Investissement est(sont) habilité(s) à percevoir une commission de performance par rapport à certains Compartiments, tel que mentionné dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné.

Les charges applicables à des Compartiments, Classes ou Catégories d'Actions spécifiques, y compris, de manière non exhaustive, les commissions de gestion, les commissions de conseil en investissement, les frais initiaux seront détaillés dans les Annexes au Document d'Emission.

**Art. 12. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société se terminera le dernier jour du mois de décembre chaque année.

Le premier exercice comptable se terminera le 31 décembre 2011. Les comptes financiers consolidés de la Société seront tenus en Euro. Les comptes financiers de chaque Compartiment seront tenus dans la devise déterminée pour le Compartiment concerné.

**Art. 13. Publications.** Les plus récents rapports annuels de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Société. Toute autre information financière à publier concernant la Société, y compris la Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission, de conversion et de rachat des Actions pour chaque Compartiment et toute suspension d'une telle évaluation, seront mis à la disposition du public aux sièges de la Société et de son Agent d'Administration Centrale.

Dans les limites de la loi luxembourgeoise ou dans la mesure où l'Associé Commandité l'aurait décidé, tous les avis aux Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires à leur adresse indiquée dans le registre des Actionnaires et seront publiés, seulement si nécessaire, dans un ou plusieurs journaux à grand tirage et/ou dans le Mémorial.

#### **Art. 14. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.**

##### 14.1 Fréquence de Calcul

La valeur nette d'inventaire par Action pour chaque Compartiment, Classe ou Catégorie (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée, conformément aux dispositions du Document d'Emission et du paragraphe "Evaluation des Actifs" ci-dessous, et au moins une fois par an. Ce calcul sera effectué par l'Agent d'Administration Centrale en sa capacité d'administrateur.

## 14.2 Calcul

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque Compartiment, Classe ou Catégorie est déterminée tel que stipulé dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné et au moins une fois par an. Chaque Jour Ouvrable, l'Associé Commandité peut décider de déterminer une Valeur Nette d'Inventaire à utiliser uniquement à des fins informatives. La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée dans la Devise de Référence du Compartiment, de la Classe ou de la Catégorie d'Actions. La Devise de Référence de la Société est l'Euro.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments investissant principalement dans des actifs non cotés ou des actifs qui seront évalués à un prix de vente prévisible sera déterminé eu égard à des conditions standard à terme ("forward basis"), c'est-à-dire, au dernier prix disponible / prix de vente prévisible, disponible ou déterminé (et daté) au Jour d'Évaluation applicable. En conséquence, le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera normalement déterminé par l'Agent d'Administration Centrale avant le prochain Jour d'Évaluation sauf si plus de 40% de l'évaluation des prix/avoirs des portefeuilles sous-jacents ne sont pas disponibles pour l'Agent d'Administration Centrale. Si tel était le cas, ce dernier devra suspendre, sans préavis aux Actionnaires, la publication de la Valeur Nette d'Inventaire jusqu'à disposition d'au moins 60% de l'évaluation des prix/avoirs des portefeuilles sous-jacents, qui représentent au moins 60% de la Valeur Nette d'Inventaire totale. Ces délais entre le Jour d'Évaluation applicable et le temps nécessaire à l'exécution du calcul et, partant, de la publication de la Valeur Nette d'Inventaire sont désignés comme "Jour de Publication" dans le Document d'Emission.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe ou Catégorie d'Actions est déterminée en divisant la valeur du total des actifs de ce Compartiment imputables à cette Classe ou Catégories déduction faite des dettes du Compartiment et de tout montant distribué aux actionnaires imputables à cette Classe ou Catégorie par le nombre total d'Actions de cette Classe ou Catégorie (y compris les actions ordinaires d'Associé Commandité) en circulation au Jour d'Évaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au centième le plus proche de la devise applicable, telle que déterminée par l'Associé Commandité.

## 14.3 Suspension Temporaire du Calcul

Dans chaque Compartiment, la Société peut temporairement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment, d'une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier et, par conséquent, l'émission, le rachat et la conversion d'Actions, sans limitation aux généralités ci-dessus, dans les cas suivants:

- Pendant toute période pendant laquelle un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés, sur lesquels une proportion substantielle du portefeuille de la Société, attribuable à ce Compartiment, est cotée, ou pendant toute période pendant laquelle un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés, pour lesquels une proportion substantielle du portefeuille de la Société, attribuable à ce Compartiment, est libellée dans leur devise, sont fermés pour une raison autre que des congés normaux ou si leurs transactions et cotations montrent un important écart entre un(e) ou plusieurs Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

- Si, suite à des événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaires ou toutes circonstances échappant à la responsabilité et au contrôle de la Société, la mise à disposition des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être sévèrement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires; ou

- Lorsqu'il existe une situation d'urgence ayant pour conséquence l'impossibilité de disposer ou d'évaluer des avoirs détenus par la Société et attribuables à ce Compartiment; ou

- Lorsque les moyens de communication usuels utilisés pour l'évaluation de tout investissement de la Société attribuable à ce Compartiment, ou si, en raisons de circonstances exceptionnelles, la valeur des avoirs de la Société attribuable à ce Compartiment ne pourrait être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire; ou

- si, suite à des restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société étaient rendues impossibles ou si les achats et ventes d'actifs de la Société attribuables à ce Compartiment ne pouvaient être effectués à des taux de change normaux; ou

- en cas de suspension des droits de rachat ou de remboursement par les fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le Compartiment concerné a investi.

Ce type de suspension sera notifié par courriers simples aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendue.

Cette suspension concernant un Compartiment, une Classe ou une Catégorie n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le rachat ou la conversion des Actions d'un autre Compartiment, d'une autre Classe ou Catégorie d'Actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion est irrévocable exceptée en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment, la Classe ou la Catégorie d'Actions concerné(e)

## 14.4 Evaluation des Actifs

Les actifs de la Société, en relation avec chaque Compartiment, comprendront:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- l'ensemble des traites, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus, mais non livrés);

(iii) l'ensemble des obligations, effets à terme, certificats de dépôt, actions, valeurs, bons de caisse, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et actifs détenus par la Société ou contractés par le Gestionnaire pour le compte de la Société (à condition que le Gestionnaire procède à quelques ajustements d'une manière qui ne présente pas de contradictions avec le paragraphe (a) ci-dessous) en fonction des fluctuations de la valeur de marché des titres, dues aux opérations ex-coupons, ex-droits ou à des pratiques similaires);

(iv) l'ensemble des dividendes d'actions, dividendes en numéraires et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où celle-ci dispose de suffisamment d'informations à ce sujet;

(v) tous les intérêts courus sur tout titre portant intérêts, détenu par la Société, sauf dans le cas où ces intérêts sont inclus dans, ou reflétés par le capital nominal de ces titres;

(vi) les frais préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis;

(vii) La valeur de liquidation de tous les contrats "forward" et de toutes les options d'achat ou de vente dans lesquels la Société a une position ouverte. Néanmoins, les instruments utilisés pour couvrir l'exposition des investissements et attribuables uniquement à une Classe ou Catégorie d'Actions en particulier peut être uniquement allouée à la Classe ou Catégorie d'Actions correspondante;

(viii) Tout montant emprunté pour le compte de chaque Compartiment et sur une base permanente, à des fins d'investissement;

(ix) tous les autres avoirs autorisés de tout type et de toute nature, y compris les charges payées d'avance. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, constituera le montant total de ces actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en intégralité, auquel cas la valeur de ceux-ci sera déterminée en retranchant un montant qui sera considéré comme adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs

(b) La valeur des valeurs mobilières cotées ou négociées sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs ou d'autres marchés réglementés sera évaluée suivant le dernier cours disponible de ces marchés. Si une valeur mobilière était cotée ou négociée sur plusieurs marchés, le cours de clôture du marché qui constitue le marché principal de ces valeurs mobilières prévaudra;

(c) Dans l'hypothèse où de quelconques valeurs mobilières n'étaient pas cotées ou négociées sur un Marché Réglementé, une bourse de valeurs ou d'autres marchés réglementés ou si, de l'avis de la Société, le dernier cours disponible ne reflétait pas réellement la valeur de marché équitable des valeurs mobilières concernés, la valeur de ces valeurs mobilières sera définie par la Société, en se basant sur le prix de vente tel qu'il peut être raisonnablement prévu et déterminé avec prudence et bonne foi par l'Associé Commandité ou par un(des) Expert(s) Indépendant(s), si cela est spécifiquement mentionné dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné. Le prix de vente net tel qu'il peut être raisonnablement prévu pour les Actifs (y compris les permis de construire ("permits"), les contrats de cession d'actions ("SPA Agreements") et l'évaluation des filiales opérationnelles ("valuation of operating SPVs")), des titres non-cotés ou des titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sera déterminé conformément aux "Règles Internationales des Titres non Cotés et de Capital Risque" ("International Private Equity and Venture Capital Guidelines") fixées par l'Association Européenne de Capital Risque (EVCA (European Venture Capital Association)), et/ou conformément aux méthodes et principes appliqués par l'Expert(les Experts) Indépendant(s), telles qu'approuvées à tout moment par l'Associé Commandité;

(d) La valeur de liquidation des contrats à terme, forward ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par la Société, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, forward ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix de clôture disponibles de ces contrats sur les Marchés Réglementés, bourses de valeurs ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats d'options, forward ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options, forward ou un contrat à terme ne pouvait être liquidé le jour où ses actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera fixée par la Société de façon juste et raisonnable.

(e) La valeur de tous les investissements, ayant une échéance connue à court terme, seront déterminés en utilisant une méthode de coût amorti. Ceci implique d'évaluer un investissement à son coût et ensuite d'assumer un constant amortissement jusqu'à l'échéance de toute réduction ou prime, sans tenir compte de l'impact des taux d'intérêt fluctuants de la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude à l'évaluation, elle peut aboutir à des périodes pendant lesquelles la valeur, telle que déterminée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que ce Compartiment recevrait s'il vendait cet investissement. La Société utilisera cette méthode d'évaluation de manière continue et recommandera les changements, si nécessaire, pour assurer que les investissements du Compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi par la Société. Si la Société estimait qu'un écart par rapport au coût amorti par Action pouvait résulter à une dilution matérielle ou à d'autres

résultats frauduleux pour les Actionnaires, la Société entreprendra cette action rectificative, le cas échéant, qu'elle juge appropriée pour éviter ou réduire, dans les limites raisonnablement praticables, la dilution ou les résultats frauduleux.

(f) Les swaps de taux d'intérêt sont valorisés à leur valeur marchande déterminée par référence à la courbe des taux d'intérêts applicables. Les swaps d'indice et sur instruments financiers seront évalués à leur valeur marchande telle qu'établie par référence à l'indice ou aux instruments financiers applicables. L'évaluation de la convention de swaps d'indice ou sur instruments financiers sera basée sur la valeur marchande de l'opération de swap déterminée de bonne foi et en conformité avec les procédures établies par la Société;

(g) Les parts ou actions d'OPC seront évaluées à leur valeur nette d'inventaire la plus récemment fixée et disponible ou à leur dernière valeur de capitalisation boursière disponible (le cas échéant) ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces actifs, au prix déterminé par l'Associé Commandité sur une base juste et équitable;

(h) Tous les autres Actifs seront évalués sur base de leur prix d'acquisition additionné de tous les coûts, frais et dépenses en relation avec cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'était pas représentatif, sur le prix de vente tel qu'il peut être prévu raisonnablement et en toute bonne foi par l'Associé Commandité ou par l'Expert (les Experts) Indépendant (s), si cela est spécifiquement mentionné dans l'Annexe au Document d'Emission de chaque Compartiment concerné.

La Société, à sa discrétion, peut permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout avoir de la Société.

Dans l'hypothèse où des circonstances extraordinaires rendaient les évaluations mentionnées ci-dessus impraticables ou inadéquates, la Société est autorisée, avec prudence et bonne foi, à suivre d'autres règles afin d'obtenir une juste valeur des avoirs de la Société.

Le passif de la Société comprendra:

- (i) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (ii) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- (iii) tous les frais administratifs courus ou à payer;
- (iv) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encouru au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par la Société; et
- (vi) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentant des Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront inter alia les frais et dépenses détaillées à l'Article 10.

Pour déterminer le montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de promotion, d'impression, de reporting et de publication, y compris les coûts de publicité, de préparation, de traduction et d'impression des Documents d'Emission, des mémoires explicatifs, des documents de la Société ou des déclarations d'enregistrement, des rapports annuels, les taxes ou les frais payables aux autorités gouvernementales et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires ou de courtage, les frais postaux, de téléphone, de télécopie ou d'autres moyens de communication électroniques.

La Société pourra calculer et recalculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes à l'avance et peut les répartir proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

Chaque Compartiment sera évalué de sorte que tous les contrats d'achat ou de vente de valeurs mobilières y figurent à la date d'exécution, et que tous les dividendes et distributions à recevoir soient ajoutés à la date ex-dividende concernée.

**Art. 15. Politique de distribution des dividendes.** Dans les cas spécifiques à certaines Classes ou Catégories, tel que décrit dans les Annexes au Document d'Emission, l'Associé Commandité de la Société peut déclarer des distributions intermédiaires annuelles ou autres sur les gains de revenus d'investissement et les plus-values réalisées et, s'il considère nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, de tout autre fonds disponibles à la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne pourra être faite si les avoirs nets totaux de la Société sont inférieurs à l'équivalent en Devise de Référence de la Société du montant minimum des avoirs nets des organismes de placement collectif, tel que requis par la loi luxembourgeoise.

Si une distribution était faite et non réclamée endéans cinq ans à compter de la date de distribution, elle expirera ou reviendra au Compartiment, à la Classe ou Catégorie d'Actions concernée.

**Art. 16. Modifications des Statuts.** Les Statuts pourront être modifiés en temps opportun par une assemblée générale des Actionnaires, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, et au consentement de l'Associé Commandité. Toute modification y afférente sera publiée au Mémorial et, si nécessaire, dans un journal luxembourgeois à grand tirage et, le cas échéant, dans les publications officielles spécifiées pour les pays respectifs dans lesquels les Actions sont vendues. Ces modifications engageront légalement tous les Actionnaires, après leur approbation par l'assemblée générale des Actionnaires.



**Art. 17. Durée, Liquidation et Fusion de la Société ou de tout Compartiment, de toute Classe ou Catégorie.** La Société et chacun des Compartiments sont constitués pour une durée limitée de 12 ans avec la possibilité de la prolonger de 3 ans supplémentaires. La Société peut être liquidée à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires conformément au quorum et à la majorité stipulés à l'Article 22 des présents.

Dans le cas où le capital social de la Société était inférieur aux deux tiers du capital minimum indiqué, l'Associé Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale. L'assemblée générale, pour laquelle aucune condition de quorum n'est requise, décidera à la simple majorité des voix des Actions représentées à l'assemblée, à condition que toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires soit approuvée par l'Associé Commandité.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

De plus, si le capital social de la Société est inférieur à un quart du capital minimum stipulé à l'Article 6 des présents, l'Associé Commandité doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale. Dans ce cas, l'assemblée générale devra se tenir sans aucune condition de quorum et la dissolution devra être décidée par les Actionnaires détenant un quart des voix des Actions représentées à l'assemblée, à condition que toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires soit approuvée par l'Associé Commandité. Les convocations doivent être émises de manière à ce que l'assemblée ait lieu endéans une période de 40 jours à compter de la date à laquelle il est constaté que les avoirs nets de la Société sont inférieurs à deux tiers ou au quart du minimum légale, suivant le cas.

Les événements qui contribuèrent à la dissolution de la Société devront être communiqués par un avis publié au Mémorial. De plus, les événements qui contribuèrent à la dissolution de la Société devront être communiqués dans au moins deux journaux ayant un tirage approprié, au moins l'un deux devant être un journal luxembourgeois. Ce communiqué sera également notifié aux Actionnaires de la manière que l'Associé Commandité jugera appropriée.

L'assemblée générale ou, le cas échéant, le liquidateur qu'elle a nommé, réalisera les actifs de la Société ou de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés dans le meilleur intérêt de ses(leur) Actionnaires et, dès réception des instructions données par l'assemblée générale, le Dépositaire distribuera les produits nets de cette liquidation, après déduction de toutes les dettes, coûts non amortis et frais de liquidation y afférents, aux Actionnaires de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent. L'assemblée générale pourra distribuer les actifs de la Société ou de la(des) Classe(s), Catégorie(s) et/ou du(des) Compartiment(s) concernés en nature, totalement ou partiellement à tout Actionnaire qui l'accepte conformément aux conditions stipulées par l'assemblée générale (y compris, de manière non exhaustive, la délivrance d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les auditeurs de la Société) et au principe d'un traitement équitable des Actionnaires. A cet égard, la distribution d'actifs en nature, incluant les fractions de titres ou d'avoirs attribuables à chaque Actionnaire, détenus par la Société, pourra être effectuée par l'émission et la distribution, pour chaque Actionnaire, d'un certificat de jouissance émis par le Dépositaire et représentant les avoirs et fractions de ceux-ci.

A la clôture de la liquidation de la Société, les montants correspondant dans ce contexte aux Actions non remises seront mis en dépôt à la Caisse de Consignation à Luxembourg jusqu'à l'expiration de la période de prescription. En ce qui concerne la liquidation de toute Classe, Catégorie et/ou Compartiment, les montants correspondant dans ce contexte aux Actions non remises pour remboursement à la clôture de la liquidation seront mis en dépôt auprès du Dépositaire durant une période n'excédant pas 9 mois à compter de la date de clôture de la liquidation; après ce délai, ces montants seront mis en dépôt à la Caisse de Consignation.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs d'une Classe, d'une Catégorie ou d'un Compartiment atteignait un montant, tel que déterminé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum sous lequel la Classe, la Catégorie ou le Compartiment ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou au cas où un changement de signification dans la situation économique ou politique ayant une influence sur cette Classe, cette Catégorie ou ce Compartiment avait des conséquences négatives sur les investissements de cette Classe, de cette Catégorie ou de ce Compartiment ou, si la gamme de produits proposée aux investisseurs potentiels était rationalisée, l'Associé Commandité pourra décider de procéder à une opération de rachat forcé de toutes les Actions de la Classe, de la Catégorie ou du Compartiment, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable au Jour d'Evaluation, la date à laquelle la décision sera effective (y compris les prix et dépenses réels supportés pour la réalisation des investissements, frais de clôture, frais de constitution non-remboursés, tout frais de ventes non-remboursé et toute autre dette). La Société enverra un avis aux Actionnaires de la Classe, de la Catégorie ou du Compartiment concerné(e) avant la date effective de rachat forcé. Cet avis mentionnera les raisons de ce rachat ainsi que les procédures à appliquer. Sauf stipulation contraire de l'Associé Commandité, les Actionnaires de cette Classe, de cette Catégorie ou de ce Compartiment ne pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions tant qu'ils attendront l'application de la décision de liquider. Si l'Associé Commandité autorise le rachat ou la conversion d'Actions, ces opérations de rachat et de conversion seront exécutées conformément aux clauses stipulées par l'Associé Commandité dans les documents de vente des Actions, disponibles gratuitement (mais y compris les prix et dépenses réels supportés pour la réalisation des investissements, frais de clôture, frais de constitution non-remboursés, tout frais de ventes non-remboursé et toute autre dette) jusqu'à la date effective du rachat forcé.

Ce rachat forcé pourra être réglé par le biais d'une distribution des actifs de(s) Classe(s), Catégorie(s) et/ou Compartiment en totalité ou partiellement en nature à tout Actionnaire, conformément aux conditions établies par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (y compris, de manière non-exhaustive, la délivrance d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les auditeurs de la Société) et le principe de traitement équitable des Actionnaires. A cet égard, la distribution en nature des actifs, y compris des fractions de titres ou d'actifs attribuables à chaque Actionnaire, détenus par la Société peut être effectuée par l'émission et la distribution, à chaque Actionnaire, d'un certificat d'ayant droit émis par le Dépositaire et représentant les actifs et fractions de ceux-ci.

La Société ne sera pas dissoute à la dissolution ou faillite de l'Associé Commandité, à condition que ce dernier soit rapidement remplacé par un autre Associé Commandité à l'assemblée des Actionnaires.

#### Fusion ou Transfert de Classe, de Catégorie et/ou de Compartiment

L'Associé Commandité peut également, dans des circonstances identiques à celles décrites au paragraphe ci-dessus relatif au rachat forcé de Classe(s), Catégorie(s) et/ou Compartiment, décider de fusionner une Classe, une Catégorie et/ou un Compartiment dans une autre Classe, Catégorie ou un autre Compartiment. Les Actionnaires seront informés de cette décision par un avis envoyé aux Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par l'Associé Commandité et la publication contiendra, en outre, les informations relatives à la nouvelle Classe, Catégorie et/ou au nouveau Compartiment. Cette publication sera faite au moins un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport dans la nouvelle Classe, Catégorie et/ou le nouveau Compartiment ne prenne effet.

L'Associé Commandité peut également décider de fusionner les actifs de toute Classe, Catégorie et/ou tout Compartiment dans ceux d'un autre OPC régi par la loi luxembourgeoise ou dans un autre compartiment appartenant à cet autre OPC (cet autre OPC ou le compartiment appartenant à cet autre OPC étant désignés comme le "Nouveau Fonds") (suite à une scission ou fusion, si nécessaire, et au paiement du montant correspondant à tout droit fractionnaire aux Actionnaires). L'Associé Commandité devra informer l'assemblée générale des Actionnaires de la Classe, Catégorie et/ou du Compartiment concerné de la question de la fusion des avoirs de toute Classe, Catégorie et/ou tout Compartiment dans ce Nouveau Fonds. Cette assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis, décidera à la majorité simple des votes des Actions représentées à l'assemblée. De plus, cette décision sera annoncée par un avis envoyé aux Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par l'Associé Commandité (et l'avis contiendra, en outre, les informations relatives au Nouveau Fonds) un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, durant cette période. Après expiration de ce délai, les Actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs Actions seront liés par la décision de l'assemblée générale.

#### Division d'une Classe, Catégorie et/ou d'un Compartiment

L'Associé Commandité peut décider que toute Classe, Catégorie ou tout Compartiment soit divisé en plusieurs Compartiments, Classes et/ou Catégories d'Actions ayant des caractéristiques similaires ou différentes par la division correspondante du portefeuille du Compartiment, de la Classe et/ou de la Catégorie qui sera divisée. L'Associé Commandité peut décider une division de Compartiment, Classes et/ou Catégories si les droits de tout(tous) Actionnaire(s) de n'importe quel(le) Compartiment, Classe et/ou Catégories changent de quelque manière que ce soit avant que le(s) Actionnaire(s) concerné n'ai(en)t reçu le préavis adéquat mentionnant la possibilité de revendre ses Actions, sans frais, avant la date à laquelle la division sera effective.

Uniquement sous des circonstances exceptionnelles, au cas où, pour quelque raison que ce soit, les actifs d'une Classe, Catégorie ou d'un Compartiment devenaient, en dehors du contrôle de l'Associé Commandité ou du Gestionnaire, illiquides ou difficiles à évaluer, l'Associé Commandité pourra décider de diviser ou de fractionner une Classe, Catégorie et/ou un Compartiment dans une autre Classe, Catégorie et/ou un autre Compartiment (ci-après dénommés "Side Pocket").

Un "Side Pocket" est une Classe ou une Catégorie d'Actions créé dans un Compartiment ou un Compartiment créé dans la Société pour isoler les investissements qui sont illiquides ou difficiles à évaluer. Cette technique sera utilisée dans le contexte suivant:

- Protéger les investisseurs qui revendent d'être payés avec un montant en rapport avec les investissements illiquides ou difficiles à évaluer, qui pourraient être inférieurs à leur valeur de réalisation finale;
- Protéger les investisseurs restants contre la mise à disposition d'une partie ou de la totalité de la pluparts des avoirs liquides afin d'acquitter les ordres de rachat;
- Protéger les nouveaux investisseurs en s'assurant qu'ils ne sont pas exposés au "Side Pocket" au moment où ils rejoignent la Société.
- Eviter les suspensions de Valeur Nette d'Inventaire affectant tous les investisseurs de la Société.

L'utilisation de "Side Pockets" est autorisée sous les conditions suivantes:

- La création de "Side Pockets" peut uniquement être utilisée pour protéger les investisseurs;
- L'activation de "Side Pockets" ne peut être faite que dans des circonstances exceptionnelles lorsque les investissements deviennent illiquides ou difficiles à évaluer.

- les "Side Pockets" ne peuvent exister que sur une base temporaire et ne sont pas sujets à des commissions de souscription, de rachat, de conversion, de Gestionnaire(s), de Sous-Gestionnaire(s), de Conseiller(s) en Investissement, de performance, d'intéressement différé, de suivi ou de distribution, ni à toute autre commission généralement applicable au contexte de gestion d'actifs ou de distribution ou d'autre commercialisation de Classes, Catégories ou Compartiment standards.

- Les investissements comprenant le "Side Pocket" ne doivent pas représenter un montant des actifs de la Société, tel que plus amplement décrit dans le Document d'Emission.

Les Actionnaires seront informés de cette décision par un avis envoyé à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires ou de quelque manière jugée appropriée par l'Associé Commandité et la publication contiendra, en outre, les informations relatives à la nouvelle Classe, Catégorie et/ou au nouveau Compartiment et aux actifs illiquides qui y sont apportés.

**Art. 18. Conflits d'Intérêts.** Les investisseurs potentiels doivent être conscients que l'Associé Commandité ou un de ses délégués/affiliés, le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement peuvent être sujets à un conflit d'intérêt en relation avec la Société. En particulier, les investisseurs potentiels doivent être conscients de ce qui suit:

L'Associé Commandité, les Gestionnaires, les Conseillers en Investissement et/ou les Intermédiaires de la Société devront contrôler, directement ou indirectement, les entités dans lesquelles ils auront un intérêt financier ou managérial (une "Société Affiliée"). Cette Société Affiliée peut être autorisée à recevoir un part, ou la totalité, des commissions de courtage, frais de transactions, frais de conseil ou frais de gestionnaire payés par la Société au cours de ses activités quotidiennes. Cette Société Affiliée peut avoir un conflit d'intérêts avec le devoir, respectivement, de l'Associé Commandité, des Gestionnaires, des Conseillers en Investissement et/ou des Intermédiaires d'agir pour le bénéfice des Actionnaires en limitant les dépenses de la Société, et leur intérêt à percevoir ces frais et/ou commissions.

Le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement peuvent conseiller et/ou effectuer, selon le cas, des investissements pour d'autres clients sans mettre les mêmes investissements à la disposition de la Société si, au vu de ses obligations stipulées dans l'accord contractuel, le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement considère qu'il agit dans le meilleur intérêt de la Société, autant qu'il soit raisonnablement praticable, eu égard à ses obligations envers les autres clients.

Le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement, chacun de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents et affiliés et l'Associé Commandité de la Société et toute personne ou société avec laquelle ils sont affiliés ou par laquelle ils sont employés (chacun étant une "Partie Intéressée") peuvent être impliqués dans d'autres activités professionnelles de finance, d'investissement ou autre, y compris en relation avec les fonds sous-jacents, qui pourraient causer des conflits d'intérêts avec la Société. De plus, les Parties Intéressées pourront fournir des services similaires à ceux fournis par la Société à d'autres entités et ne seront pas tenues de rendre compte pour tout bénéfice provenant d'un de ces services; une Partie Intéressée peut également acquérir des investissements dans lesquels la Société pourra investir pour le compte de clients. De plus, lorsque le(s) Gestionnaire(s) ou tout Conseiller en Investissement attribue ou propose d'attribuer un investissement dans un fonds qu'il gère également, il peut percevoir des commissions de gestion sur ces investissements en plus de ses commissions stipulées dans le Document d'Emission.

La Société pourra acquérir des valeurs mobilières de ou vendre des valeurs mobilières à toute Partie Intéressée ou à tout fonds ou compte d'investissement conseillé ou géré par une de ces personnes. Une Partie Intéressée pourra fournir des services professionnels à la Société ou détenir des Actions et acheter, détenir et négocier dans n'importe quel type d'investissements pour son propre compte en dépit du fait qu'un investissement similaire peut être détenu par la Société. Une Partie Intéressée peut contracter ou engager toute transaction financière ou autre avec tout Actionnaire ou avec toute entité dont des valeurs mobilières sont détenues par ou pour le compte de la Société, ou est intéressée par un de ces contrats ou une de ces transactions. En outre, toute Partie Intéressée peut recevoir des commissions auxquelles elle a contractuellement droit en relation avec toute vente ou achat de tout investissement de la Société, qu'elle a effectué pour le compte de la Société, à condition que dans chaque cas les termes ne bénéficient pas moins à la Société que s'il s'était agi d'une transaction impliquant une partie désintéressée et que toute commission soit alignée sur les pratiques du marché.

**Art. 19. Associé Commandité.** La Société sera gérée par ENOLIA INVESTMENT PARTNERS Sàrl, enregistrée au registre des actions de la Société comme étant le(s) détenteur(s) d'actions ordinaires d'Associé Commandité de la Société, dans sa(leur) capacité en tant qu'Associé(s) Commandité(s) de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires ne devraient ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

L'Associé Commandité ne peut être démis de ses fonctions qu'en cas de fraude, négligence grave ou méconduite volontaire au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la façon suivante:

- le quorum devra être au moins des deux tiers du capital social présents ou représentés. Si cette condition de quorum n'était pas atteinte, une seconde assemblée générale des Actionnaires sera convoquée, qui pourra délibérer valablement, si au moins la moitié du capital social est représentée;

- dans ces deux assemblées, les résolutions doivent être prises au deux tiers des voix valablement émises.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir en tant qu'associé commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée; à condition

que l'assemblée générale des Actionnaires nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit tenue, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze jours de sa nomination. Au cours de cette assemblée générale des Actionnaires, les Actionnaires pourront nommer, en accord avec les conditions de quorum et de majorité applicable à la modification des Statuts, un nouvel Associé Commandité.

**Art. 20. Pouvoirs de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société, pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et toutes les opérations qui rentrent dans l'objet de la Société.

L'Associé Commandité pourra former des comités, leur accorder des fonctions de conseil et déterminer leur rémunération qui sera à charge de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi luxembourgeoise ou par les présents Statuts sont de la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité, en application du principe de la répartition des risques, aura le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la politique de gestion et d'investissement de la Société, ainsi que le cours des actions à entreprendre dans l'administration de la Société, soumis aux restrictions d'investissement stipulées dans la Loi de 2007 et aux restrictions spécifiées par l'Associé Commandité concernant les investissements de la Société. La Société peut, eu égard à chaque Compartiment et dans le cadre des restrictions susmentionnées, investir dans tous types d'avoirs autorisés par la Loi de 2007 et par les restrictions spécifiées par l'Associé Commandité relatives aux investissements de la Société.

L'Associé Commandité a droit à des frais de gestion payés par les avoirs de la Société. Le montant ou le taux des frais de gestion est établi dans le Document d'Emission.

**Art. 21. Délégation de pouvoirs.** L'Associé Commandité peut à tout moment nommer des dirigeants ou des agents de la Société tel que requis par les affaires et la gestion de la Société, à condition que,

- les Actionnaires Commanditaires ne puissent pas agir au nom de la Société sans perdre le bénéfice de leur limitation de responsabilité. Les dirigeants ou agents nommés auront les pouvoirs et les obligations qui leurs ont été conférés par l'Associé Commandité;

- l'Associé Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces dirigeants ou agents, la durée de la période de représentation, et toutes autres conditions de leur mandat. L'Associé Commandité peut en particulier nommer sous sa responsabilité des conseillers en investissement et des gestionnaires, ainsi que des agents administratifs. L'Associé Commandité pourra conclure des contrats avec ces personnes ou sociétés pour l'exécution de leurs services, la délégation de pouvoirs en leur faveur et la détermination de leur rémunération qui sera à charge de la Société.

**Art. 22. Responsabilité de l'Associé Commandité et des Actionnaires Commanditaires.** L'Associé Commandité sera conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes, qui ne peuvent être couvertes par les avoirs de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Associé Commandité. Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la Société.

L'Associé Commandité a l'entière responsabilité des activités de la Société, y compte la revue de son activité et de sa performance d'investissement. L'Associé Commandité a la responsabilité principale de déterminer et de réaliser l'intégralité des objectifs, de la stratégie et de la politique de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément attribués par la loi ou les Statuts de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires tombent sous la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité, dans l'exercice de ses fonctions de gestion, pourra être assisté d'un ou plusieurs Comité(s). Dans ce cas, l'Associé Commandité prendra les décisions sur base des recommandations dudit(desdits) Comité(s). La Société paiera la commission de ce(s) Comité(s) qui pourra(ont) être nommé(s) en temps opportun, sous son propre contrôle et sous la responsabilité de l'Associé Commandité.

La Société tiendra l'Associé Commandité quitte et indemne de toute perte, y compris une perte résultant de toute erreur de jugement ou pour toute perte subie par la Société ou tout investisseur au cours de la délégation des obligations de l'Associé Commandité, de quelque manière que cette perte ait eu lieu à moins que cette perte résulte d'une fraude, de mauvaise foi, d'une méconduite volontaire ou d'une grave négligence dans l'exécution ou la non-exécution de ces obligations ou fonctions.

Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit autre que lorsqu'ils exercent leurs droits en tant qu'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils seront uniquement responsables dans la limite de leurs contributions dans la Société.

**Art. 23. Pouvoirs de Signature.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité représenté par ses représentants légaux ou par toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité.

Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la Société.

**Art. 24. Assemblées Générales de la Société.** L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle détient les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir et ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à condition que toute résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires soit approuvée par l'Associé Commandité.

Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées suite à un avis émis par l'Associé Commandité mentionnant l'agenda et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenteur d'Actions nominatives à l'adresse de l'Actionnaire stipulée sur le registre des Actions nominatives. La transmission de cet avis aux Actionnaires détenteurs d'Actions nominatives ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira au siège social de la Société à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année, si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, le premier jour ouvrable bancaire au Luxembourg suivant. L'avis aux Actionnaires sera établi conformément à la loi luxembourgeoise. L'avis mentionnera le lieu et l'heure de l'assemblée, les conditions d'admission, l'agenda, les conditions de quorum et de vote. Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit autre que lorsqu'ils exercent leurs droits en tant qu'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils seront uniquement responsables dans la limite de leur Engagement d'Actionnaire (le cas échéant).

Tel que requis par la loi luxembourgeoise et décidé par l'Associé Commandité de la Société, tous les avis aux Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires à leur adresse indiquée au registre des Actionnaires et, seulement si nécessaire, dans un ou plusieurs journaux à grand tirage et/ou dans le Mémorial.

Les autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir au lieu et à la date indiquée dans l'avis d'assemblée. L'agenda sera préparé par l'Associé Commandité.

Toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis aux Actionnaires devront être envoyés par courrier recommandé uniquement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'agenda, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis d'assemblée.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes les conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer à toute assemblée des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle détient les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir et ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, soumises aux conditions de quorum et de majorité décrites dans la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, et à condition que toute résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires soit approuvée par l'Associé Commandité.

Les sujets abordés lors de toute assemblée des Actionnaires doivent se limiter aux sujets contenus dans l'agenda (qui devront inclure tous les sujets requis par la loi) et les autres sujets y afférents. Chaque Action de quelque Classe ou Catégorie que ce soit donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des Actionnaires en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, une autre personne comme représentant, qui ne doit pas être un Actionnaire et qui peut être l'Associé Commandité de la Société.

Sauf stipulations contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont approuvées à la majorité simple du vote des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 25. Réviseur d'Entreprises.** Conformément à la Loi de 2007, les livres et la préparation de toutes les déclarations requises par la loi luxembourgeoise doivent être soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises indépendant ("Réviseur d'Entreprises agréé"), qui sera nommé par l'assemblée générale et qui devra être rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale.

**Art. 26. Dépôt des actifs de la Société.** Tel qu'exigé par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne tel que défini par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, tel qu'amendée (le "Dépositaire"). Le Dépositaire détiendra tous les pouvoirs et responsabilités stipulés dans la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire démissionner, l'Associé Commandité devra faire diligence pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la date effective de cette démission. L'Associé Commandité peut résilier le contrat de dépôt mais ne peut démettre le Dépositaire de ses fonctions que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 27. Administration Centrale de la Société.** Dans la mesure exigée par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat d'administration centrale avec un Agent d'Administration Centrale régi par la loi luxembourgeoise.

Si l'Agent d'Administration Centrale désire démissionner, l'Associé Commandité devra faire diligence pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la date effective de cette démission. L'Associé Commandité peut résilier le contrat d'administration centrale mais ne peut démettre l'Agent d'Administration Centrale de ses fonctions que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 28. Loi applicable, Juridiction, Langue.** Les Statuts sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.



Tous les litiges survenant entre les Actionnaires et la Société seront soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La loi luxembourgeoise s'applique.

Les déclarations faites dans les présents Statuts sont basées sur les lois et pratiques en vigueur à la date des présents Statuts au Grand Duché de Luxembourg, et sont soumis aux changements desdites lois et pratiques.

L'anglais sera la langue régissant les présents Statuts.

**Art. 29. Divers.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telles que modifiées.

*Dispositions transitoires*

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2012.

*Souscription et Libération*

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Libération
ENOLIA INVESTMENT PARTNERS S.à.r.l., précitée . . . . .	1 action ordinaire de l'Associé Commandité	EUR 1.000
CARUM HOLDING LIMITED . . . . .	30 actions Ordinaires d'associés commandités	EUR 1.500 (5%)

Toutes les actions ainsi souscrites sont libérées comme indiqué ci-dessus, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à trois mille euros (EUR 3.000).

*Assemblée générale des actionnaires*

Les actionnaires sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoqués, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social de la société est établi au 11A, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann Parc d'Activité Syradall 2 Munsbach, L-5365, Luxembourg est désignée en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une durée arrivant à échéance en décembre 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Raffaella Quarato, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> mars 2011 LAC / 2011 / 9801. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 March 2011.

Référence de publication: 2011037448/1890.

(110041696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

**FIRST LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu  
Mandataire

Référence de publication: 2011047667/11.

(110050916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028568/11.

(110035107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**FR Barra 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.027,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.154.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028627/11.

(110034967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Général Service Investissement S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.630.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2011*

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 28 janvier 2011, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thiillens et Mme Cornelia Mettlen démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2016.

2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 28 janvier 2011, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2016.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011045874/25.

(110051905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Aquilon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

—  
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 4 février 2011 à Luxembourg

- de transférer le siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Copie Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011046962/12.

(110051446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Assya Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.973.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19/11/2009

## EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 mars 2011, le siège social de la société a été transféré au 22-24 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASSYA CAPITAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011046964/14.

(110051920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Assya Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11/09/2003

## EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 mars 2011, le siège social de la société a été transféré au 22-24 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASSYA HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011046965/14.

(110051919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Bois le Duc Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.572.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30.03.2011 que:

- l'assemblée nomme Mr Jean-Pierre Lucien René Schong, demeurant professionnellement au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, 30.03.2011.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011046966/16.

(110051661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Bairlinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 mars 2011 à 10.00 heures à Luxembourg*

*Résolution:*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL à Luxembourg pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Copie Conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011046967/19.

(110051608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Belfort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.735.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 7 février 2011*

Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

BELFORT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011046968/14.

(110051938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Bilouto Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.187.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011*

*Résolution unique:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, avec effet au 04/02/2011.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2011046969/14.

(110051918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Biocorp-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 113.689.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 25 février 2011 que

- les mandats des administrateurs Mme Alexandra Sylvestre, demeurant à F-Epinal, 36, rue des Etats-Unis, Mlle Lucia Nguyen, demeurant à F-Bonsecours, 31 bis, rue de Verdun, et M. Fabien Henry, demeurant à F-Nancy, 30, boulevard du Recteur Senn,

- le mandat de l'administrateur-délégué. Mme Lucia Nguyen, prénommée

- et le mandat du commissaire aux comptes, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi à Luxembourg, 1, rue de Nassau, étant venus à échéance,

Ont été renouvelés pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2011046970/21.

(110051551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Biopass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.661.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011**Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011046971/15.

(110051779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Bluegreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 64.425.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 mars 2011 à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et de COSAFIN SA.; administrateurs. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011046972/16.

(110051412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---



**Bonaban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 41.176.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011046973/15.

(110051430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Bridge Investment Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 70.792.

—  
*Extrait procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011046974/15.

(110051386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Colt Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 123.407.

—  
Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Telecom Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), que Monsieur Mark Ferrari, citoyen américain résidant professionnellement à Colt Technology Services, Beaufort House, 15 St. Botolph Street, London, EC3A 7QN, Royaume-Uni, a été nommé en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société Colt Telecom Luxembourg S.à r.l.*

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2011046976/15.

(110051958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**TORUS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9572 Weidigen, 1, rue des Vieilles Tanneries.  
R.C.S. Luxembourg B 33.220.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011047582/9.

(110053494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Cabochoch S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.467.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011046977/15.

(110051420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Cirtedias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.710.

*Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 28 mars 2011*

Il résulte de l'AGE tenue ce 28 mars 2011 ce qui suit:

1° Révocation de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Richard Fieltz, né le 27/05/1949 à B-Ixelles, demeurant, 128 rue de Washington à B-1050 Ixelles;

2° Révocation de l'Administrateur Stéphane Thoen, né le 16/03/1963 à B-Uccle, demeurant, 20, avenue du Beau Site à B-1420 Braine l'Alleud;

4° Nomination au poste d'Administrateur Monsieur Emmanuel Duprat, né le 13/11/1965 à Montréal (Canada), demeurant, 200 avenue de la Californie à F-06200 Nice jusqu'à l'assemblée générale 2012;

5° Nomination au poste d'Administrateur de la société B.F.T.S.A.H., immatriculée au RCS sous le numéro B104315, sise 34 Rue Principale à L-8814 BIGONVILLE, représentée par Monsieur Philippe Bossicard, né le 26/06/1951 à B-Bastogne, domicilié Rue de l'ancienne gare 11 à B-6800 Libramont, jusqu'à l'assemblée générale 2012;

6° Nomination au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur Philippe Bossicard, demeurant, 11 rue de l'ancienne gare à B-6800 LIBRAMONT jusqu'à l'assemblée générale 2012;

7° Changement d'adresse du commissaire aux comptes Sofirom S.à.r.l. sise 18 rue de Bigonville à L-8832 ROMBACH et dès lors sise 34 rue Principale à L-8814 Bigonville.

CIRTEDIAS S.A.

Référence de publication: 2011047299/23.

(110053083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Carrifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.699.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011046979/15.

(110051513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Capinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 90.360.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 février 2011*

*Résolution unique:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, avec effet au 04 février 2011

Copie certifiée conforme

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011046978/14.

(110051573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.**Cayna, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.801.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 février 2011*

*Résolution unique:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, avec effet au 04/02/2011.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011046980/15.

(110051879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.**Borvo Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.424.

—  
EXTRAIT

En date du 16 mars 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Johanna van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- La démission de Monsieur Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet au 23 février 2011.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- Monsieur Bartosz Szlapka, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- Le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011047256/23.

(110053393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**OLLON Internationale Ltd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.211.

*Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 02. Oktober 2006*

- *Verwaltungsrat:*

M. Marc HELGER, berufsansässig 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

M. Romain BONTEMPS, berufsansässig 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

M. Ronald WEBER, berufsansässig 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Die Mandate enden mit der Gesellschafterversammlung welche über den Jahresabschluss 2011 befindet.

- *Prüfungskommissar:*

PKF Weber & Bontemps, Société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 135.187, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Das Mandat endet mit der Gesellschafterversammlung welche über den Jahresabschluss 2011 befindet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04. April 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011047488/19.

(110053238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

*Extrait des résolutions d'une réunion du conseil d'administration de la Société tenue au siège social de la Société le 22 mars 2011*

Le conseil d'administration de la Société a décidé de confier la gestion journalière de la Société à chacun de Monsieur Ron Moskovitz, administrateur de la Société, domicilié au 28-29 Dover Street, Mayfair W1S 4NA, Royaume-Uni et Monsieur Christian J. Beckett, administrateur de la Société, domicilié au 3050 Post Oak Blvd, Houston 77056, Etats-Unis d'Amérique, agissant conjointement ou individuellement. Dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration de la Société a également décidé que la Société sera représentée par la signature individuelle ou conjointe des délégués à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pacific Drilling S.A.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011047490/17.

(110053371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.384.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 25 mars 2011*

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 01.04.2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011047524/17.

(110053401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**M77 Link SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.094.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2011*

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire M77 GROUP S.A., ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Mr Gerardus Raats, demeurant Kersbergenlaan 6 à NL-3703 AN Zeist. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 février 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011047474/18.

(110053634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Precordia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.444.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 14 mars 2011*

L'associé unique note que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de EWA Revision S.A. a expiré à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

L'associé unique décide de ne pas renouveler son mandat.

L'associé unique nomme Audit & Consulting Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B151342, ayant son siège social au 9-11 rue de Louvigny L-1946 Luxembourg, au poste de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011047508/19.

(110053693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**NetBiz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.051.

—  
*Extrait du Procès-verbal d'Assemblée Générale du 18 mars 2011*

Il résulte d'une décision des actionnaires que le siège social a été transféré du 13, Place d'Armes L-1136 Luxembourg à 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg. Ce transfert est effectif à partir du 18 mars 2011.

L'assemblée décide également de nommer AFC Benelux S.à r.l. dont le siège social est situé 1, rue de Steinfort L-8371 Hobscheid en tant que commissaire aux comptes à la place de la société Kobu S.à r.l., son mandat s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011047476/15.

(110053174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---



**RMT société civile immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg E 3.383.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Les soussignés, associés et gérants de la RMT Société Civile Immobilière,  
Monsieur Pierre THOMAS, demeurant à 335 route de Thionville, L-5885 Hesperange,  
et

Monsieur Philippe MEYER, demeurant à 9 rue des Constellations, F-57360 Amnéville,  
réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont décidé à l'unanimité de dissoudre la société avec effet 31.03.2011.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties par reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société, et qu'elle est clôturée.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à Hesperange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en double à Hesperange, le 31 mars 2011.

Pierre Thomas / Philippe Meyer.

Référence de publication: 2011047522/19.

(110052850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**PEF Turkey MENA II Parking S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.435.

Les comptes annuels pour la période du 30 novembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047495/12.

(110053569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011047491/11.

(110052920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Penta Group Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011047501/11.

(110053031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Monet Group S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

—  
EXTRAITEn date du 1<sup>er</sup> avril 2011, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Vincenzo Costanzelli, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047469/14.

(110053519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Monheim Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.080.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 105.719.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> avril 2011*Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011047470/12.

(110053058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Multiadvisers Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.719.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 9 mars 2011*

En date du 9 mars 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 9 mars 2011, de Monsieur Peter E.F. Newbald en qualité d'Administrateur

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Multiadvisers Fund Management Company SA.

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011047473/15.

(110052974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Network Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2559 Luxembourg, 12, rue Valentin Simon.

R.C.S. Luxembourg B 42.506.

—  
*Rectificatif de la réquisition no L050035736 enregistrée et déposée le 03/05/2005*

Il y a lieu de lire le nom de l'administrateur ainsi que délégué à la gestion journalière CANESCHI au lieu de CANNESCHI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011047475/12.

(110051619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.466.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.888.

—  
In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 February 2011,

AND

Rising Sun II Holding Ltd, a limited company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, represented by Mr Dennis E. Howarth,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton on 16 February 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. (the Company), a company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117 888, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen and Maître Schaeffer dated 11 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1756 of 20 September 2006, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,560,750 (two million five hundred sixty thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 94,625 (ninety-four thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 2,466,125 (two million four hundred sixty-six thousand one hundred twenty-five euro) by the cancellation of 757 (seven hundred fifty-seven) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,560,750 (two million five hundred sixty thousand seven hundred fifty euro), represented by 20,485 (twenty thousand four hundred eighty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 94,625 (ninety-four thousand six hundred twenty-five euro)

to an amount of EUR 2,466,125 (two million four hundred sixty-six thousand one hundred twenty-five euro), represented by 19,728 (nineteen thousand seven hundred twenty-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by way of the cancellation of 757 (seven hundred fifty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 94,625 (ninety-four thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 19,728 (nineteen thousand seven hundred twenty-eight) ordinary shares and Rising Sun II Holding Ltd holds 1 (one) preferred share.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at of EUR 2,466,125 (two million four hundred sixty-six thousand one hundred twenty-five euro), represented by 19,728 (nineteen thousand seven hundred twenty-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 février 2011,

ET

Rising Sun II Holding Ltd, une société établie sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, représentée par M. Dennis E. Howarth,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton le 16 février 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 888, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen et Maître Martine Schaeffer du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1756 du 20 septembre 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 8 février 2011, non encore publié au Mémorial.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.560.750 (deux millions cinq cent soixante mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 94.625 (quatre-vingtquatorze mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.466.125 (deux millions quatre cent soixante-six mille cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 757 (sept cent cinquante-sept) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin

d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.560.750 (deux millions cinq cent soixante mille sept cent cinquante euros), représenté par 20.485 (vingt mille quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par le biais d'une réduction de EUR 94.625 (quatre-vingt-quatorze mille six cent vingt-cinq euros)

à un montant de EUR 2.466.125 (deux millions quatre cent soixante-six mille cent vingt-cinq euros) représenté par 19.728 (dix-neuf mille sept cent vingt-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 757 (sept cent cinquante-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 94.625 (quatre-vingt-quatorze mille six cent vingt-cinq euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 19.728 (dix-neuf mille sept cent vingt-huit) parts sociales ordinaires et Rising Sun II Holding Ltd détient 1 (une) part sociale préférentielle.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.466.125 (deux millions quatre cent soixante-six mille cent vingt-cinq euros) représenté par 19.728 (dix-neuf mille sept cent vingt-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2011. LAC/2011/8767. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011027552/152.

(110033076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**New Seamanship S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 85.114.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

MONDERCANGE, le 31 mars 2011.

Roger CAURLA.

Référence de publication: 2011047482/9.

(110053304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---